



# **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE**

---

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2025**

---

**SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE**  
**DU MERCREDI 25 JUIN 2025**

*L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, s'est réunie en séance plénière dans la salle ordinaire de ses séances, le mercredi 25 juin 2025 à 9 h 42, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental.*

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance. Il remercie les élus de leur présence à cette séance plénière.

M. LE PRÉSIDENT invite Madame BOURDEAU à procéder à l'appel.

Mme BOURDEAU, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Membres présents :

Mme ACHARD ; M. ALLARD ; Mme ALMOSTER-RODRIGUES ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT ; M. AUZEMÉRY ; M. BÉGOUT ; M. BOISSERIE ; M. BOST ; Mme BOURDEAU ; M. BUSSIÈRE ; M. CUBERTAFOND ; Mme DEBOURG ; M. DESTRUHAUT ; M. ESCURE ; Mme GENTIL ; M. GÉRAUDIE ; Mme GUILHAT-BARRET ; M. JOUANNY ; Mme LALOGÉ ; Mme LARDY ; M. LEBLOIS ; M. MALET ; Mme MANUS ; Mme MARCOUX-LESTIEUX ; M. MIGUEL ; Mme MORIZIO ; Mme NÉGRIER ; M. NOUHAUD ; M. OSTROWSKI ; Mme PAULET ; M. PIRONNEAU ; Mme PLAZZI ; M. RAYMONDAUD ; Mme TLEMSANI ; Mme TROUBAT ; Mme TUYÉRAS ; M. VEYRIRAS ; Mme YILDIRIM.

Membres excusés :

M. BARRY, excusé pour la journée, a donné pouvoir à Mme ACHARD ;  
M. LARCHER, excusé pour la journée, a donné pouvoir à Mme MANUS ;  
Mme LHOMME-LÉOMENT, excusée pour la journée ;  
Mme SELLÈS, excusée pour la journée, a donné pouvoir à M. JOUANNY.

\*\*\*

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame BOURDEAU pour la conduite de l'appel.

Il annonce avoir été saisi de deux motions d'urgence et précise que la première concerne l'aménagement de la Route nationale 147 (RN 147) et que la seconde porte sur l'étranglement financier des Centres d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF).

M. LE PRÉSIDENT propose que la notion d'urgence pour ces deux motions soit examinée par la commission du règlement, qui sera présidée par Monsieur DESTRUHAUT en l'absence de Madame LHOMME-LEOMENT.

*La séance est suspendue à 9h45.*

*La séance reprend à 9h47.*

M. LE PRÉSIDENT confirme que l'urgence est déclarée pour les deux motions et demande que la troisième commission, présidée par Madame BOURDEAU, se réunisse pour l'examen du fond de la motion d'urgence relative à la RN 147. Il demande également que la première commission, présidée par Madame AUPETIT-BERTHELEMOT, se réunisse pour l'examen du fond de la motion d'urgence relative aux CIDFF.

*La séance est suspendue à 9h48.*

*La séance reprend à 10h03.*

### **MOTION D'URGENCE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA RN 147**

M. LE PRÉSIDENT rouvre la séance et cède la parole à Madame BOURDEAU, Présidente de la troisième commission.

Mme BOURDEAU remercie Monsieur le Président et indique que tous les membres de la commission ont approuvé sans changement ni remarque la motion présentée par les groupes Socialistes, apparentés et citoyens et ADS-PCF et apparentés.

Elle donne ensuite lecture du texte.

*« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,*

*Réaffirmant que la RN 147 entre Limoges et Poitiers est un axe routier majeur qui traverse notre territoire ;*

*Soulignant que cet axe supporte un trafic quotidien important (6 000 véhicules dont 20 % de poids lourds) et que, dans l'attente de la réalisation de travaux d'amélioration, il demeure particulièrement accidentogène (354 accidents entre 2012 et 2021 et un coût de l'insécurité sur 10 ans estimé à 136 M€) ;*

*Rappelant que dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2022, le volet mobilités prévoyait l'aménagement d'un tronçon à 2x2 voies au nord de Limoges, depuis la RN 520 jusqu'à la Pivauderie ;*

*Insistant sur le fait qu'à l'occasion du CPER 2023-2027, l'accent a été mis sur la priorité accordée à l'avancement des travaux sur la RN 147, route classée en itinéraire d'intérêt national prioritaire ;*

*Considère l'aménagement de cet axe routier comme étant indispensable pour la desserte des territoires du nord du département et qu'il est bien complémentaire aux travaux en faveur des lignes ferroviaires et non concurrent ;*

*Rappelle qu'en dehors de toute obligation, le Département a doublé sa participation financière pour la réalisation du tronçon à 2x2 voies au nord de Limoges afin que les travaux sans cesse reportés puissent démarrer rapidement ;*

*Souligne que les reports ne sont pas le fait des cofinanceurs, qui ont déjà budgété cet aménagement, mais sont dus notamment à l'interférence avec d'autres projets concurrents tels que celui de l'autoroute concédée qui a fait perdre 5 ans ;*

*A bien pris connaissance de l'avis émis récemment par le commissaire enquêteur et de ses interrogations auxquelles le Préfet va d'ailleurs répondre ;*

*Rappelle que le respect de la réglementation en matière de préservation de l'environnement s'applique à l'ensemble des projets lancés et que la DREAL y veille tout particulièrement ;*

*Tient à réaffirmer le caractère d'intérêt général que présente la mise à 2X2 voies de la RN 147 ; il s'agit là d'une question de sécurité des riverains et des utilisateurs de cet axe ;*

*Exige que l'État respecte ses engagements en réalisant dans les meilleurs délais les travaux nécessaires sur la RN 147. »*

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame BOURDEAU et souligne l'importance de cette motion dans le contexte actuel, alors que Monsieur le Préfet devra prochainement prendre un arrêté sur la réalisation de cet aménagement.

Il donne ensuite la parole à Madame MANUS.

Mme MANUS remercie Monsieur LE PRÉSIDENT et souligne le fait que, depuis de nombreuses années, le sujet de la RN 147 revient régulièrement à l'ordre du jour. Elle note que des familles ont aujourd'hui été expropriées et des maisons démolies dans le cadre de ce projet. Une absence d'avancement constituerait donc, selon elle, un non-sens absolu.

Mme MANUS poursuit en indiquant que, bien qu'il faille rester attentif au tracé de cette infrastructure, de nombreuses études ont été menées et des sommes importantes ont été investies. Elle estime qu'il serait donc incompréhensible pour les citoyens qu'aucune amélioration ne soit apportée à cette route particulièrement accidentogène et qui nécessite impérativement d'être modernisée.

M. LE PRÉSIDENT exprime son accord avec les propos de Madame MANUS et donne la parole à Monsieur DESTRUHAUT.

M. DESTRUHAUT salue les propos de Mme MANUS et se réjouit de constater que, malgré des divergences de fond entre les différentes sensibilités politiques, un consensus s'avère possible sur des enjeux aussi majeurs que le développement de ce site. Il souligne que cette capacité à se rassembler lorsque l'intérêt du territoire est en jeu mérite d'être saluée.

M. LE PRÉSIDENT affirme l'importance de marquer cette séance plénière par cette motion qui, d'après les interventions, sera adoptée à l'unanimité. Il souligne qu'en démocratie, il est essentiel d'écouter les différentes remarques émises par les groupes et les individus, mais il est tout aussi important d'aboutir à une prise de décision finale.

Il note que le moment est crucial, car l'État, représenté par le Préfet, doit prendre un arrêté concernant les travaux envisagés sur la RN 147.

M. LE PRÉSIDENT estime que, comme pour tout projet d'envergure, des consultations ont lieu et des remarques sont formulées. Il est donc souhaitable selon lui que la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) puisse répondre aux interrogations.

Il tient également à souligner que les aménagements routiers actuels diffèrent considérablement de ceux réalisés il y a 30 ou 40 ans, du fait notamment de l'importance prise par les enjeux environnementaux, mais aussi par les questions de tranquillité, de bruit,

de fluidité et de sécurité.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la RN 147 constitue un axe majeur pour le Département car c'est le seul axe national sur lequel la collectivité investit directement. Ainsi, l'engagement politique pris il y a quelques années se voit-il aujourd'hui confirmé par un engagement financier réitéré.

Il espère que les travaux pourront démarrer comme prévu et, qu'une fois cette route achevée, il est très probable selon lui que d'aucuns se demandent comment le département avait pu s'en passer. Il souhaite également que cette réalisation ne représente qu'une première étape vers un aménagement complet de cet axe.

M. LE PRÉSIDENT constate en outre que les autres territoires bénéficient d'aménagements routiers modernes, contrairement à la Haute-Vienne qui mérite également, de la part de l'État, un équipement digne du XXI<sup>e</sup> siècle. Il ajoute qu'un tel aménagement permettrait aux usagers du quotidien ainsi qu'aux visiteurs contribuant au développement territorial, de circuler entre Limoges et Poitiers en toute sécurité.

Il regrette que l'état actuel de cette route soit non seulement dégradé, mais également dangereux, à tel point que de nombreuses personnes préfèrent emprunter des itinéraires alternatifs plus longs pour éviter la RN 147. Il considère que cette situation paradoxale nécessite une remise à plat des priorités, davantage de bon sens, ainsi qu'une approche plus sereine et qualitative des travaux à entreprendre.

M. LE PRÉSIDENT conclut en rappelant que la motion soumise au vote réitère une demande déjà formulée, pour laquelle plusieurs collectivités locales sont engagées aux côtés de l'État : la Région, Limoges Métropole et le Département.

M. LE PRÉSIDENT propose alors de procéder au vote.

*La motion d'urgence relative à l'aménagement de la RN 147 est adoptée à l'unanimité.*

M. LE PRÉSIDENT remercie l'Assemblée départementale pour l'unanimité manifestée.

### **MOTION D'URGENCE SUR L'ETRANGLEMENT FINANCIER DES CIDFF**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame AUPETIT-BERTHELEMOT, Présidente de la première commission, pour la présentation de la seconde motion concernant le Centre d'information départemental des femmes et des familles.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT remercie Monsieur le Président et déclare que cette motion a suscité d'importants débats au sein de la première commission, instance où la liberté d'expression est particulièrement valorisée, révélant d'importantes divergences de fond sur les sujets en cause.

Selon elle, ces divergences de fond sont liées au fait que, bien souvent, l'Homme fait des gestes qui sont à l'opposé de ses paroles. Elle estime que cette situation souligne tout l'intérêt de proposer ce genre de motion afin de dénoncer de tels gestes et de telles attitudes.

Pourtant, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT indique qu'elle préférerait ne pas avoir à porter ce genre de motion, ce qui traduirait une amélioration de la situation et la disparition de tels actes de violence et d'intolérance.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT donne ensuite lecture de la motion, au sein de laquelle le sigle CIDFF a été corrigé lorsque cela était nécessaire :

*« Le Conseil départemental de la Haute-Vienne,*

*Considérant la mission déterminante des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour accompagner l'accès aux droits des femmes et des familles ;*

*Soulignant l'importance cruciale de lutter contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales ;*

*Réaffirmant la nécessité de redoubler d'efforts face aux féminicides ;*

*Insistant sur le fait que les 2 300 CIDFF sont depuis 50 ans des acteurs associatifs essentiels sur les territoires, notamment ruraux ;*

*Dénonce le non-versement de la compensation des primes Ségur, attendues et méritées par les personnels et décidée en juin 2024 ; une non-compensation qui dégrade de manière irréversible la situation financière des CIDFF qui n'ont plus de trésorerie pour fonctionner ;*

*Regrette que vingt-cinq d'entre eux aient déjà été fermés et que la plupart réduisent leurs horaires d'ouverture et les temps de permanence, notamment en Haute-Vienne ;*

*Considère que l'étranglement financier qu'ils connaissent aujourd'hui est incompréhensible alors qu'ils ont été impulsés par l'État et que le nombre de femmes prises en charge par les CIDFF augmente chaque année ;*

*Demande à ce que les 7 M€ votés en janvier dernier par un amendement au Sénat leur soient versés toutes affaires cessantes ;*

*Exige que leurs missions soient confortées dans une période où l'on observe une résurgence des stéréotypes de genre chez les jeunes et la persistance des violences faites aux femmes en France et dans le monde. »*

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT précise que cette dernière phrase a été la principale source des débats entre les membres de la commission.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame AUPETIT-BERTHELEMOT et donne la parole à Madame GENTIL.

Mme GENTIL indique que son désaccord ne porte pas sur le fond de la motion car elle partage le constat de l'augmentation des violences faites aux femmes et intrafamiliales, ainsi que la nécessité de verser les 7 M€ déjà votés en janvier.

Elle précise que sa réserve concerne uniquement la tournure « *une résurgence des stéréotypes de genre* » qui lui semble déconnectée du reste du texte. Mme GENTIL estime que cette formulation ne convient pas et rappelle la position de son groupe politique sur cette question, à savoir que reconnaître la différence entre hommes et femmes procède d'une réalité naturelle et non d'un stéréotype.

Mme GENTIL considère que cette formulation oriente vers une autre discussion que celle du versement des 7 M€ et qu'elle mériterait peut-être un vœu distinct.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame GENTIL et cède la parole à Madame AUPETIT-BERTHELEMOT.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT précise que les membres de la première commission ont été appelés à s'exprimer sur la rédaction de la motion lors deux votes distincts : le premier concernant le maintien de la phrase contestée, adopté avec une seule voix contre, le second sur l'approbation de la motion d'urgence dans son intégralité, pour le même résultat.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame AUPETIT-BERTHELEMOT pour cette précision et cède la parole à Madame MORIZIO.

Mme MORIZIO précise que le sens du terme « stéréotype » a bien été vérifié lors de la rédaction du projet de motion. Ce mot désigne l'enfermement des individus dans des catégories rigides, ce que la motion entend précisément dénoncer.

Elle précise que le texte critique la tendance à enfermer les personnes dans leur genre, démarche contraire aux valeurs défendues par le CIDFF qui promeut la liberté et la protection des individus.

Le terme de « stéréotype » a été mal interprété dans les débats, alors qu'il s'agit de défendre le droit des personnes à ne pas être déterminées uniquement par leur identité de genre, qu'elles soient garçons, filles ou qu'elles refusent cette catégorisation.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame MORIZIO pour ces précisions et donne la parole à Madame TUYÉRAS.

Mme TUYÉRAS estime qu'il est important d'inclure la notion de stéréotypes de genre dans la motion.

Selon elle, la société traverse actuellement une période de forte régression réactionnaire, probablement la plus intense depuis les années 1970, et la place des femmes dans la société n'a jamais été autant remise en cause selon elle. Elle estime que les jeunes générations sont particulièrement touchées par un renforcement des différenciations entre garçons et filles, avec des attaques spécifiques visant les filles en raison de leur genre.

Pour Mme TUYÉRAS, même si ces problématiques ne sont pas universelles, leur persistance justifie pleinement une dénonciation collective et une opposition ferme à ces pratiques. Elle explique que le CIDFF joue précisément ce rôle essentiel.

Mme TUYÉRAS note également que la situation est particulièrement préoccupante concernant les droits des femmes en matière de contraception et d'avortement. Elle indique que les jeunes filles recherchant des informations sur internet sont fréquemment dirigées vers des sites « pro-vie » ou opposés à la contraception. Il est donc fondamental de maintenir des lieux d'information fiables pour ces jeunes femmes.

Mme TUYÉRAS exprime donc sa détermination personnelle à ne pas voir ses petites-filles revenir à une situation comparable à celle des années 1970, avant la loi Veil,

période marquée par une absence dramatique d'information et des situations extrêmement complexes. Son expérience personnelle et les témoignages recueillis renforcent sa conviction de la nécessité de soutenir des mouvements et associations comme le Planning Familial ou le CIDFF.

M. LE PRÉSIDENT intervient pour contextualiser le débat concernant la terminologie contestée dans la motion.

Il note que cette notion de « stéréotypes de genre », bien qu'elle n'ait peut-être pas été utilisée précédemment, est aujourd'hui officiellement reconnue et validée, y compris par les instances gouvernementales. Un rapport émis par France Stratégie, organisme officiel, confirme explicitement que « *de nombreux stéréotypes de genre resurgissent chez les jeunes* ». Ce constat relève donc d'une analyse sociologique objective et non d'une position idéologique.

Mme GENTIL insiste sur le fait que son opposition ne porte pas sur le principe du soutien financier.

Elle rappelle en outre que la contraception concerne également les hommes et pas uniquement les femmes. Sa position et celle de son groupe politique restent favorables au versement des 7 M€ prévus pour soutenir l'action en question. Elle insiste sur le fait que les violences sont également un phénomène reconnu par son groupe.

Mme GENTIL précise ensuite que son groupe ne votera pas contre la motion d'urgence mais s'abstiendra, à moins que la phrase mentionnant les stéréotypes de genre ne soit retirée.

M. LE PRÉSIDENT estime que la mention contestée renforce au contraire la pertinence de la motion proposée.

M. GÉRAUDIE exprime sa profonde consternation face aux propos tenus par les élus de l'opposition. Il estime que le combat politique et la défense des droits comprennent nécessairement une dimension sémantique.

En réalité, selon lui, la réticence de Madame GENTIL pourrait concerner moins le terme « stéréotypes » que celui de « genre ». Il prétend que cette opposition s'inscrit d'ailleurs dans un contexte plus large de montée des pouvoirs réactionnaires à l'échelle mondiale et française. Le drame réside dans l'appropriation de ces combats d'un autre temps par des élus se revendiquant « républicains ».

L'évolution de la société dans son approche des stéréotypes est nécessaire pour lutter contre ces derniers selon lui. En tant que maire, M. GÉRAUDIE affirme qu'il met en œuvre dans les écoles de son ressort des actions pédagogiques et des aménagements des cours de récréation pour garantir une place équitable aux petites filles, souvent marginalisées lors des jeux de ballon qui créent des problèmes de mixité entre filles et garçons.

M. GÉRAUDIE note également que la société doit reconnaître le droit des personnes à ne pas se définir strictement comme homme ou femme. C'est précisément cette question du genre, incluse dans cette motion, qui semble choquer l'opposition. Il estime donc que ce débat est fondamentalement politique.

Pour M. GÉRAUDIE, la proposition de retrait de cette formulation n'est pas acceptable car elle s'inscrit selon lui dans une idéologie « anti-woke », similaire à celle ayant favorisé l'élection de Donald TRUMP et l'ascension d'une droite particulièrement réactionnaire.

M. GÉRAUDIE qualifie ironiquement ses opposants de « Chouans » plutôt que de « Républicains », pour caractériser leur posture foncièrement contre-révolutionnaire.

M. LE PRÉSIDENT souhaite conclure le débat en rappelant à nouveau que la formulation contestée s'appuie sur un rapport officiel de France Stratégie, qui établit clairement la résurgence de nombreux stéréotypes de genre chez les jeunes. Il estime que ce constat mérite une réflexion approfondie.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la motion d'urgence sur l'étranglement financier des CIDFF.

*Les élus du groupe Union de la Droite, du Centre et Indépendants s'abstiennent.*

*La motion d'urgence est adoptée à la majorité.*

M. LE PRÉSIDENT remercie les conseillers départementaux pour leur participation au vote et donne à nouveau la parole à Monsieur GÉRAUDIE.

M. GÉRAUDIE souhaite rappeler l'importance des mots et des textes présentés devant l'Assemblée départementale, qu'il s'agisse de motions d'urgence ou de vœux.

Il précise que l'objectif n'est pas d'allonger la durée des séances plénières, mais de permettre des débats et des votes sur des sujets d'intérêt pour le département et ses habitants.

Il exprime sa satisfaction de voir les collègues de droite participer au débat et prendre part au vote, contrairement à leur habitude. Il critique par contre leur tendance à sélectionner les sujets qui leur conviennent et à éviter ceux qui les mettent en difficulté. Il ajoute que cette remarque vise à souligner l'importance d'une participation cohérente aux votes sur tous les vœux proposés dans cette Assemblée départementale, contrairement aux pratiques qu'il observe habituellement dans cet hémicycle.

\*\*\*

## ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je commencerai ce discours de plénière par une citation de Jean JAURÈS : « *On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre.* »

L'embrasement brutal du Moyen-Orient et le positionnement des États-Unis, ou plutôt de son président Donald TRUMP, dans ce conflit restent inquiétants, malgré le cessez-le-feu intervenu il y a quelques heures.

Les quelques jours passés semblent avoir enterré la diplomatie et le droit international au profit de postures belliqueuses dont les conséquences sur les populations civiles et les différents théâtres du conflit sont à redouter. Ainsi, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, s'est inquiété dès dimanche d'une « *dangereuse escalade* » représentant une « *menace directe à la paix et à la sécurité dans le monde.* »

En effet, Donald TRUMP a pris un risque historique en décidant, sans autorisation du Congrès, de bombarder trois sites nucléaires iraniens.

Comme le souligne l'expert en géopolitique Pierre HASKI, que j'ai rencontré la semaine passée à Paris dans le cadre des Entretiens de Départements solidaires, en se mettant dans la roue de l'extrême droite israélienne, Donald TRUMP s'expose et expose le monde à une radicalisation des positions y compris celles des populations de base hostiles au régime de Téhéran qui, il faut s'en souvenir, finance depuis des décennies des actions de déstabilisation géopolitique, des mouvements terroristes, et réprime violemment toutes tentatives de contestation interne.

Condamner la manière dont ont été déclenchées ces actions, c'est défendre le droit international et la paix.

Dans ce contexte, les dirigeants européens ont raison de dénoncer la loi du plus fort et de faire confiance à l'action diplomatique pour aboutir à des solutions négociées et durables sur le plan international.

C'est le seul chemin possible, sans se voiler la face ni tomber dans l'angélisme. Jean JAURÈS, que je citais en préambule, a été aussi un grand penseur de la guerre, en particulier pour défendre les démocraties lorsqu'elles sont attaquées. C'est pourquoi l'Union européenne doit aussi avancer rapidement sur les questions de défense, sur une stratégie collective, pour prétendre à une paix durable.

Chers collègues, je voulais dire quelques mots en introduction par rapport à ce contexte national et international dans lequel se situe notre séance.

Malgré ce contexte international qui nous inquiète tous, où chacune et chacun suspend son souffle, l'ordre du jour de notre plénière peut paraître bien décalé, de même que les problématiques budgétaires dans lesquelles les Départements se débattent. Cependant, je reste convaincu que chacun à sa place et dans son rôle, sans vivre dans une bulle, doit apporter les bonnes réponses aux difficultés du moment.

L'Histoire nous a enseigné que la colère, l'indignation et le ressentiment jouent toujours contre la paix, contre la démocratie et contre l'intérêt des peuples.

C'est pourquoi je continue, au sein de Départements de France et par les multiples courriers que j'adresse dans les ministères et les agences de l'État, à défendre le budget de la Haute-Vienne et les intérêts de ses habitants.

De cette manière, j'ai relayé la dernière campagne de communication de Départements de France auprès des maires et de nos partenaires, indiquant qu'au-delà de la date symbolique du 18 juin, les Départements seront les seuls à payer la solidarité nationale pour le règlement des aides individualisées de solidarité (APA, ASH, RSA). Ce qui n'est pas juste et ce qui n'est pas conforme à nos lois de décentralisation où chaque compétence transférée sur le terrain doit être compensée à l'euro près, en tenant compte aussi du dynamisme de la dépense considérée.

L'écart entre les recettes perçues de la part de l'État et les dépenses assumées par les Départements au quotidien s'est accru depuis 2017, avec un terrible effet ciseaux qui obère notre capacité à accompagner à la bonne hauteur les investissements des communes et des tiers, comme de verser des dotations aux associations et aux partenaires de nos politiques publiques en fonction de leurs contraintes et de leurs projets. Effet ciseaux qui entame nos différents niveaux d'épargne et menace notre capacité à agir à moyen terme.

Cette campagne de communication arrive aussi dans un moment politique important, alors que le Premier ministre François BAYROU s'apprête à dévoiler, le 15 juillet, ses arbitrages pour préparer le projet de loi de finances 2026 qui s'annonce encore plus redoutable que celui de l'année en cours concernant les coupes annoncées et à supporter par les collectivités locales.

Je ne peux me résoudre à ce que l'on sacrifie les services publics alors que les richesses de certains ne cessent d'augmenter et qu'une part croissante de la population la plus modeste s'éloigne du niveau de vie des classes moyennes.

À cet égard, la publication des niveaux de patrimoines inédits des ministres de l'actuel gouvernement est révélatrice du décrochage entre les préoccupations des Français et celles de leurs décideurs. Le montant déclaré à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) par certains d'entre eux qui se chiffre en millions d'euros frôle d'ailleurs l'indécence.

De mon point de vue, il est plus que temps que l'État se dote de nouvelles ressources pour financer les politiques de solidarité et réintroduire un début de justice fiscale.

À ce titre, je souscris aux propositions d'un certain nombre d'économistes tels Jean PISANI-FERRY, que j'ai rencontré, Gabriel ZUCMAN et Thomas PIKETTY, d'instaurer un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des foyers fiscaux dont la fortune dépasse 100 M€. La proposition de loi, adoptée à l'Assemblée nationale mais rejetée par le Sénat, viserait environ 1 800 foyers en France et pourrait rapporter entre 15 et 25 Md€ par an à l'État. Un début de solution pour combler le déficit des finances publiques.

On le voit, nous sommes confrontés à de vrais choix politiques et de financement de notre modèle social et de santé qu'il ne faut pas amoindrir.

En effet, la question n'est pas toujours d'agir sur les dépenses et d'ailleurs, à cela, nous nous y employons depuis 10 ans pour rationaliser la dépense publique et la rendre plus efficiente, mais bien celle de faire des choix justes pour les personnes les plus fragiles, en s'adaptant à leurs besoins qui sont malheureusement grandissants.

Cette campagne de communication de Départements de France est une nouvelle alerte sur l'état de nos finances et sur les choix que nous voulons collectivement porter.

Les missions départementales n'ont pas à être « rentables » financièrement. Elles sont un investissement humain et sociétal qu'il faut pérenniser. C'est ainsi qu'elles dynamiseront l'économie locale, l'insertion et l'inclusion de toutes et tous d'une part, et garantiront d'autre part, la solidarité et la cohésion unes et indivisibles.

Ce discours, je veux le porter avec force, alors que d'autres, dans des Départements dirigés par la droite, plaident d'ores et déjà pour une réduction des dépenses sociales sous couvert de sauver l'équilibre budgétaire de leur collectivité.

La parole se libère, hélas, chez certains. Je résume : « *La dette de la France, c'est à cause des dépenses sociales* » ; « *Être au RSA relève de la responsabilité individuelle* » ; « *Il y a trop de fonctionnaires dont les missions entravent l'économie* ». Voilà ce que l'on peut entendre aujourd'hui.

L'ensemble des mesures prises ces dernières semaines à l'Assemblée nationale, portées par la droite et soutenue par l'extrême droite, sont de cet acabit. De concert, projet de loi après proposition de loi, ils sont en train de mener une révolution conservatrice qui va faire reculer notre modèle social et nos aspirations écologiques, et plus largement la France, de plusieurs décennies.

Pour ma part, je ne peux accepter de tels discours et de telles remises en cause, qui contaminent jusqu'aux bancs de notre opposition. C'est pourquoi j'ai tenu à accompagner la communication de Départements de France d'un courrier rappelant que le gouvernement actuel (à la suite de tous ceux qui se sont succédé depuis 2017) ne fait pas les bons choix en matière d'équilibre des finances publiques. Et que nous avons tout d'abord un problème de recettes en raison des réductions massives des ressources publiques, de la suppression de la taxe d'habitation et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), pour ce qui concerne plus directement les Départements.

Mesdames, Messieurs,

Cette séance du mois de juin ne comporte pas de décision modificative, car nous n'engageons pas de dépenses complémentaires.

Comme je l'avais indiqué à la séance du budget primitif, nous sommes, en 2025, contraints de procéder à l'économie pour pouvoir absorber les baisses et les gels de dotations de l'État comme les prélèvements décidés par le gouvernement BAYROU, le fameux DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) qui s'applique pour la Haute-Vienne à hauteur de 600 000 €.

Les négociations qui ont commencé sur le Projet de loi de finances (PLF) 2026 et le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) n'annoncent malheureusement pas de pause dans le détricotage des politiques publiques. En effet, le gouvernement vise 40 Md€ d'économies pour respecter ses objectifs de réduction du déficit public l'année prochaine, principalement via des baisses de dépenses, la fusion ou la suppression de plusieurs opérateurs de l'État, et éventuellement des hausses de recettes liées à la croissance auxquelles on voudrait bien croire.

Une des pistes majeures étudiées, qualifiée « d'année blanche », est le gel des dépenses publiques à leur niveau de 2025, pour 2026. Cette mesure consisterait à ne pas augmenter les dépenses malgré une inflation prévue à 1,4 % en 2026.

Ce que je retiens, moi, c'est un mépris de plus en plus manifeste des ministres de la République à l'égard des collectivités locales, qui va à l'encontre de toutes nos traditions républicaines et nous laisse souvent pantois.

Lors des réunions avec les associations d'élus, nos collègues Présidents de Départements de France en charge des négociations, François SAUVADET en tête, n'ont affaire qu'aux directeurs de cabinet et aux techniciens. On nous écoute d'une oreille distraite, les yeux fixés sur les téléphones portables, tout en nous signifiant qu'en réalité et ce sont leur propos, nous coûtons « un pognon de dingue », confondant en cela la conséquence et la cause d'une situation qu'ils ont eux-mêmes créée.

Dans cette forêt d'indifférence, nous continuons de porter nos messages principaux, droite et gauche, mais vous l'aurez compris avec nos sensibilités.

Dans le désordre et de manière partagée, nous demandons : pas de dépenses nouvelles décidées par l'État sans compensation immédiate si le gouvernement souhaite qu'elles soient réellement mises en œuvre ; un socle de recettes cohérent avec les missions que nous portons ; une réforme des concours compensant à 50 % les dépenses relevant des AIS et non au service des seules Agences régionales de santé (ARS) ; des moyens complémentaires de l'État sur ses missions régaliennes comme la Justice ou la pédopsychiatrie qui, faute de moyens et d'accompagnement, retombent sur notre manière de conduire les politiques de protection de l'enfance ; la suppression du DILICO pour l'ensemble des Départements ; une taxe additionnelle sur le foncier bâti et un financement pérenne des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Pour ce qui concerne le groupe de gauche de Département de France, nous ajoutons dans la corbeille la nécessité de revoir la progressivité de l'impôt sur le revenu ; une augmentation de la taxation des très hauts revenus ; une réflexion sur les successions et la transmission du patrimoine qui, en l'état actuel, favorise le creusement des inégalités et même l'accélère ; un questionnement également sur la fin des concessions autoroutières qui devrait autoriser un juste retour pour les finances de l'État.

Chers collègues,

Nous en sommes là de notre plateforme de revendications et des interactions avec le gouvernement. Le Premier ministre doit s'exprimer sur le budget de la France le 15 juillet prochain. Il faut que, d'ici là, il entende la voix des territoires.

Comme l'a exprimé très justement André LAIGNEL, Président du Comité des finances locales le 18 juin dernier, lors de la présentation du rapport annuel de cette instance officielle chargée de défendre les intérêts financiers des collectivités : « *Nous sommes dans une situation financière qui ne nous permet plus d'être rabotés. Nous avons déjà largement contribué à l'effort financier !* »

Et le Vice-président de l'AMF d'ajouter : « *Alors qu'elles représentent 70 % de l'investissement public civil, la poursuite des contraintes sur les collectivités locales prévues par le Premier ministre pour 2026 pourrait conduire la France à la récession, et justifierait donc la censure du gouvernement.* ». Comme aujourd'hui, l'échec sur le conclave des retraites dont la responsabilité repose largement sur François BAYROU.

J'ai envie de dire que nous sommes revenus à la case départ !

Sans remise en cause du dogme néolibéral, la France continue de faire du surplace et ne génère pas l'enthousiasme et la passion qui galvanisent les peuples et les encouragent à faire corps positivement avec la Nation.

Sans transition, je voudrais aborder quelques-uns des sujets à l'ordre du jour de notre session.

Nous aurons tout d'abord à examiner un rapport sur l'état d'avancement de l'étude prospective sur la ressource en eau, qui en est au terme de sa phase 2. Ce document d'étape a permis d'établir, à l'échelle du département de la Haute-Vienne, une stratégie de l'eau intégrant l'ensemble des acteurs du territoire du grand cycle et du petit cycle de l'eau.

En effet, face au dérèglement climatique, aux sécheresses inédites, aux inondations et à la multiplication des pollutions, notamment par les « polluants éternels » (PFAS), il est aujourd'hui nécessaire de repenser collectivement notre rapport à la ressource en eau, en tension dans de nombreux territoires.

La feuille de route haut-viennoise se décline en trois axes tenant compte de l'impératif de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de la sécurisation de l'alimentation en eau potable en qualité et en quantité et des aspects de gouvernance et de tarification.

Pour chaque axe, les enjeux ont été déclinés en objectifs opérationnels qui nécessiteront l'implication de l'ensemble des acteurs de l'eau de la Haute-Vienne. C'est une autre façon de signifier que l'eau est un bien commun et qu'il appartient à chacun d'y veiller.

Dans les rapports à l'ordre du jour de notre plénière figurent également les premières attributions de la nouvelle aide départementale à l'acquisition immobilière.

Ce jeune dispositif, voté au mois de mars dernier et mis en application au mois d'avril, a fait l'objet de différentes reprises dans les médias nationaux. Il s'inscrit dans le registre de l'attractivité et du maintien des services publics dans les territoires en encourageant de nouveaux foyers à acheter et à s'installer sur les communes en déprise démographique et sur lesquels il existe des logements vacants.

Nous attribuons aujourd'hui trois aides pour des logements à Limoges, à Linards et à la Jonchère-Saint-Maurice, tandis que les dossiers commencent à affluer. C'est une satisfaction que de voir cette promesse de campagne de 2021 aboutir.

Le 3 juillet prochain, nous présenterons ce dispositif à l'Observatoire de l'immobilier de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour le booster encore davantage. Les 91 communes concernées jusqu'au mois de décembre 2026, dont Limoges, peuvent abonder cette aide, ce qui constituerait un levier d'attractivité complémentaire. Très concrètement, nous avons là l'occasion de communiquer positivement sur notre territoire, en nous appuyant sur cette donnée de base de la vie sociale qu'est le logement. C'est l'intérêt de la Haute-Vienne, de ses entreprises et de ses services publics que d'agir ensemble et de manière concertée. Ensemble, nous pouvons valoriser la qualité de vie dans notre département et la renforcer.

Figure également à notre ordre du jour un rapport sur le soutien au fonctionnement des collèges. Cette délibération vous est proposée pour adapter nos dispositifs à l'évolution de ceux de la Région Nouvelle-Aquitaine avec qui nous avons en partage le pilotage des cités mixtes collège/lycée.

Elle n'est en soi pas révolutionnaire, mais elle est l'occasion de rappeler les débats qui ont agité notre Assemblée lors du budget primitif, à savoir : est-il éthique et juste socialement pour une collectivité publique de financer le secteur de l'enseignement privé, quand celui-ci ne rend pas de compte sur l'utilisation de l'argent des contribuables et quand il est moralement mis en cause comme dans l'affaire Bétharram ?

Pour alimenter la réflexion, je vous renvoie à une tribune dans *Le Monde* de l'économiste Philippe ASKENAZY, spécialiste reconnu du partage de la valeur, qui s'exprime à propos de la politique de protection sociale du gouvernement travailliste de Keir TARMER. Je le cite : « *Au Royaume-Uni, l'argent public est quasi exclusivement réservé aux écoles publiques ; les enseignants du privé ne sont pas payés par l'État. Résultat, il y a deux fois moins d'enfants qui vont dans le privé où les parents déboursent en moyenne 25 000 euros annuels par enfant. À Paris, scolariser son enfant dans le prestigieux collège Stanislas, qui bénéficie de généreuses subventions, notamment de la Région Île-de-France, ne coûte qu'environ 2 000 euros.* »

Il me semble qu'il y a une vraie réflexion à avoir dans un pays qui revendique sa laïcité depuis la Révolution de 1789.

Enfin, en commission de programmation, nous verrons nos aides à l'investissement pour la Ville de Limoges et de son agglomération. Cela rejoint ce que j'énonçais précédemment sur le développement et l'attractivité de notre capitale. Au Département, nous ne faisons pas de politique politicienne et nous accompagnons les projets lorsqu'ils sont utiles à la population et au territoire. Cependant, nous ne faisons pas n'importe quoi et demandons un certain nombre de garanties avant d'engager l'argent des contribuables, avec des contreparties en termes de service au public. C'est le cas du « savoir nager » et de l'accès aux équipements publics pour les scolaires et les associations.

Je n'évoquerai pas le reste des rapports qui seront vus au fil de la séance. Je veux néanmoins noter, dans mon discours introductif, qu'il y a une vraie inquiétude sur la situation financière structurelle des EHPAD et l'économie du domiciliaire. J'ai échangé à ce sujet avec Monsieur le Préfet qui doit faire remonter ce point au niveau ministériel. Cela rejoint nos préoccupations globales sur le mur du vieillissement et la cécité dont fait preuve Emmanuel MACRON à ce sujet depuis son installation à l'Élysée.

Chers collègues,

Pour une séance sans rapports financiers, j'ai abondamment parlé du contexte budgétaire et des charges qui pèsent sur les Départements dont 80 % des dépenses sont non pilotables.

Nous devons retrouver des marges de manœuvre budgétaires qui passent par une réforme de la fiscalité et de la fiscalité locale, plus juste et plus équilibrée entre les territoires et respectueuse du paradigme de la libre administration. C'est un prérequis pour rétablir le consentement à la solidarité par l'impôt et mettre fin à la défiance envers les politiques qui minent notre pays au lieu de le dynamiser.

Je vous remercie. Je passe la parole aux responsables de groupe ».

## ALLOCUTION DE MADAME GENTIL

Mme GENTIL donne lecture de la déclaration suivante, au nom du groupe Union de la droite, du centre et indépendants.

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'accélération des bouleversements géopolitiques auxquels nous assistons nous rappelle l'intérêt de préserver les fondements des principes démocratiques aujourd'hui fragilisés par une crise multiple : crise économique et sociale, crise de l'identité, montée des radicalités et guerres à nos portes.

Permettez-moi, contrairement à vous, d'approuver le bombardement des trois sites nucléaires de l'État criminel qui est l'État islamique d'Iran ayant entraîné un cessez-le-feu immédiat.

Dans ce paysage instable, même si l'ampleur de ce qui est devant nous n'est à la portée d'aucun État seul, un choix stratégique s'impose désormais, celui du renforcement de la défense si nous voulons garantir à notre jeunesse, déjà tant éprouvée par les maux qui gangrèment notre société, toutes les conditions d'un pays puissant, libre et indépendant.

L'actualité de ces dernières semaines, profondément marquée par les drames successifs qui ont ébranlé notre société, nous conduit également à devoir agir pour rétablir l'ordre de notre pays.

La multiplication exceptionnelle des homicides commis par des mineurs à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés révèle un fait de société très préoccupant, celui d'une violence décomplexée qui touche une partie de notre jeunesse pour laquelle le monde virtuel peut se confondre avec le monde réel.

Face à cette faillite collective, l'État doit prendre ses responsabilités et déployer tous les moyens nécessaires pour endiguer cette violence absolument démesurée qui s'est emparée malheureusement de la détresse juvénile.

Parmi les mesures attendues pour lutter contre ce phénomène, il y a urgence à prévoir des sanctions pénales immédiates et à instaurer des peines minimales. Certes, il faut faire preuve de fermeté pour dissuader, car la banalisation de la violence ne peut être tolérée dans notre pays. D'ailleurs, l'exemple de Mont-de-Marsan peut être une nouvelle voie à explorer. Ce fléau démontre aussi l'urgence à investir dans la prévention, la santé mentale des jeunes et la médecine scolaire.

Comme notre groupe l'a évoqué à plusieurs reprises au sein de cette Assemblée, il est par ailleurs urgent de s'attaquer aux conséquences délétères des réseaux sociaux en interdisant le téléphone portable à l'école. Son usage peut en effet empêcher la construction d'une sociabilisation harmonieuse, essentielle au développement des enfants.

Par ailleurs, leur usage est à l'origine d'une part importante des incivilités et sert de support au phénomène de cyberharcèlement qui exporte la violence également en dehors des établissements. Enfin, les téléphones portables peuvent faciliter l'accès à des images choquantes et violentes.

Aussi, pour répondre à l'angoisse légitime de la communauté éducative et à celle des parents d'élèves qui désormais ont peur pour leurs enfants, envisagez-vous, Monsieur le Président, de déployer au sein des collèges haut-viennois un dispositif visant

à renforcer la sécurité dans ces établissements ? Nous sommes convaincus que seule la mobilisation de tous les acteurs permettra de venir à bout de ce fléau qui nécessite, nous l'entendons, des financements dans un contexte budgétaire qui s'annonce de plus en plus contraint. Mais il en va de l'intérêt de nos enfants et de l'avenir de notre société dont ils auront très vite la charge.

Pour revenir sur l'aspect budgétaire, l'annonce d'un plan de redressement des finances publiques à hauteur de 40 Md€, qui nous sera détaillé certainement dans les prochaines semaines, suscite d'ores et déjà de nombreuses inquiétudes. La situation spécifique des Départements, liée à l'envolée très forte de dépenses d'actions sociales et à des recettes, dépendantes désormais du seul marché de l'immobilier, devra être prise en compte dans l'élaboration du projet de loi de finances 2026.

L'effort considérable qui sera une nouvelle fois demandé à l'ensemble des Français exige, nous semble-t-il, l'exemplarité de ceux qui les gouvernent. Pourtant, les 12 Md€ du coût de la censure du gouvernement BARNIER n'ont manifestement pas inspiré la sagesse de tous. En effet, le 4 juin dernier, l'Assemblée nationale était réunie pour examiner la septième motion de censure déposée par les Insoumis depuis 2022. Comme les motions de censure précédentes, celle-ci n'aurait conduit qu'à un désordre politique de plus si elle avait été adoptée.

Au regard des difficultés que notre pays traverse, aucune nouvelle dissolution n'est souhaitable. D'ailleurs, ce que demandent les Français à la classe politique, ce n'est pas de paralyser le pays, mais bien au contraire d'agir et d'avancer.

De ces attentes sont notamment nés le récent débat sur la question difficile de la fin de vie et des soins palliatifs, le renforcement des moyens contre le narcotrafic ou encore la proposition de loi (PPL) DUPLOMB qui, malheureusement, a suscité au cours de son examen un déferlement de caricatures et de contre-vérités alimentant les peurs et en instrumentalisant l'écologie contre nos agriculteurs.

Pourtant, la « PPL DUPLOMB » a pour objectif de lever les contraintes aux métiers d'agriculteurs. Si ce texte pouvait légitimement soulever des interrogations, méritait-il pour autant le dépôt de plus de 3 500 amendements, dont certains signés ou co-signés par les députés haut-viennois, non pas pour améliorer le texte, non pas pour débattre sur le fond des sujets, mais uniquement pour faire de l'obstruction pure et dure ? Est-ce bien raisonnable ? Non ! Cette manœuvre politique ne trompe personne, mais comment se positionner en défenseur du monde agricole quand on empêche le débat de mesures qu'il réclame ?

De plus, derrière cette avalanche d'amendements, pas un mot pour les agriculteurs, pas un mot pour améliorer leur quotidien et pour bâtir l'agriculture de demain, mais uniquement une stratégie assumée : celle d'empêcher que le débat ait lieu. En agissant ainsi, la gauche met à mal la ruralité déjà en souffrance. Les agriculteurs, d'où qu'ils soient, souffrent tous de la désertification médicale, des services publics qui se dégradent, de l'insécurité qui progresse ou encore de la dénonciation systématique de leurs pratiques qui tournent presque au harcèlement. Sans l'adoption de ces mesures de simplification, les conséquences, nous les connaissons. Des exploitations qui s'éteignent, des territoires ruraux qui se désertifient.

Reconnaissez, chers collègues de gauche, que ces postures sont contraires aux initiatives locales favorisant la revitalisation des communes rurales impactées par la déprise démographique. En effet, sans l'action quotidienne des agriculteurs, que deviendrait la ruralité ?

Ce texte devait être discuté par et pour nos agriculteurs qui attendent des réponses, des solutions et davantage de considération, comme ils l'expriment depuis si longtemps.

L'agriculture française traverse une crise profonde : une crise sociale, économique, sanitaire, environnementale et de transmission. Prenons l'exemple de l'élevage qui nous est cher, ici en Haute-Vienne, et pour lequel les règles actuelles sont très complexes, excédant même le cadre du droit européen.

La PPL DUPLOMB prévoit, entre autres, l'harmonisation des seuils qui permettra ainsi de développer les élevages. Ce texte entend aussi permettre à nos agriculteurs de durablement nourrir notre pays et vivre de leur travail. D'ailleurs, sur ce dernier point, nous pensons qu'une réflexion devrait être engagée sur la stagnation, voire le recul de la demande en produits bio. Pousser à la reconversion sans garantir de débouchés précipite des exploitations dans l'impasse.

Enfin, ce texte engage l'adaptation de l'agriculture au dérèglement climatique en apportant une réponse claire sur la question de l'eau, de plus en plus source de difficultés et de contraintes pour les agriculteurs. Un sujet fondamental dont se sont emparées ces dernières années les collectivités territoriales et qui, d'ailleurs, fait aujourd'hui l'objet d'un rapport sur lequel nous délibérerons tout à l'heure, concernant le financement d'investissements favorisant l'autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux au champ.

Face aux sécheresses, à l'irrégularité des pluies, à la hausse des températures, le stockage devient un levier incontournable aux côtés des réseaux modernisés. Supprimer cette disposition, comme le souhaitent vos alliés d'extrême gauche, est une ineptie. Sans eau, pas d'agriculture. De telles postures sur des sujets aussi vitaux constituent une attitude peu responsable. Pourtant, de nombreux défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés imposeraient une réflexion constructive.

C'est le cas de celui du grand âge et plus particulièrement de la situation financière des EHPAD qui demeure préoccupante, comme vous nous le précisez, Monsieur le Président, dans le rapport qui leur est consacré.

Impactés par l'inflation, par la hausse des charges salariales et par une tarification inadaptée, la plupart des établissements se trouvaient en 2023 en situation de déficit, soit près de 80 % en Haute-Vienne. Bien que l'état des lieux qui nous est soumis ce matin présente des déficits moins élevés, il n'en demeure pas moins que leur situation financière reste inquiétante.

Parmi les mesures mises en place pour leur venir en aide, la fusion des sections soins-dépendances, censées simplifier la gestion et redonner de la flexibilité financière aux établissements, voit son expérimentation débiter le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Basée sur le volontariat, celle-ci sera déployée dans 23 départements.

Néanmoins, le Département de la Haute-Vienne a fait manifestement le choix de ne pas en faire partie. Vous comprendrez, Monsieur le Président, que nous souhaitons connaître les raisons qui ont motivé cette décision.

En effet, contraints de réduire leurs dépenses, les EHPAD investissent moins dans les équipements, ce qui, à terme, pourra compromettre la qualité d'accueil des résidents. C'est pourquoi nous considérons que toute initiative favorisant l'amélioration de leur situation financière devrait être retenue.

Enfin, pour en terminer, notre groupe souhaite rebondir sur les accusations choquantes que vous portez dans Le Populaire de ce matin à l'encontre de, et je vous cite : « *la droite qui serait inhumaine et qui diminuerait les aides aux personnes fragiles* ».

Avez-vous des exemples de majorités de droite ayant sacrifié les plus pauvres ? Ou alors, pour rappeler une phrase connue, détenez-vous seul « le monopole de l'humanité » ?

Je vous remercie. »

M. LE PRÉSIDENT répond par l'affirmative à la dernière question d'autant qu'il estime l'avoir déjà illustré dans ses propos précédents.

Sur la situation budgétaire des Départements de France, il indique à Mme GENTIL que tous partagent la même analyse, à savoir que les dépenses sociales s'accroissent tandis que les recettes diminuent.

Selon lui, la différence fondamentale réside dans l'approche adoptée face à cette situation. Il note que la droite, par la voix de ses représentants dans l'Association des Départements de France, demande une réduction des dépenses sociales. Cette position est clairement exprimée, écrite et assumée. À l'inverse, la gauche affirme que la société traverse des difficultés, que les personnes âgées requièrent une attention particulière compte tenu de la situation préoccupante des EHPAD et du fait que les dépenses sociales ne diminueront pas.

Face à cette réalité, M. LE PRÉSIDENT estime qu'il faut maintenir le système d'accompagnement social existant en France en recherchant des recettes nouvelles. C'est précisément cette divergence d'approche qui distingue la gauche de la droite.

Concernant le Moyen-Orient, sujet par lequel il a délibérément commencé ses propos antérieurs, M. LE PRÉSIDENT exprime son inquiétude face à la décision prise par Donald TRUMP, à raison ou à tort. Il constate que le droit est aujourd'hui bafoué et que d'autres règles sont mises en place. Il souhaite simplement exprimer sa condamnation de cette manière de faire.

Enfin, M. LE PRÉSIDENT exprime son accord avec Mme GENTIL concernant l'interdiction des téléphones portables en milieu scolaire. L'État et le ministère de l'Éducation nationale doivent effectivement faire appliquer la règle qu'ils ont eux-mêmes établie. Toutefois, ce n'est pas aux Départements de financer ce système de contrôle.

M. LE PRÉSIDENT estime qu'il est inconcevable d'attendre des collectivités départementales qu'elles prennent en charge cette responsabilité, alors même que la position contraire est défendue auprès de Départements de France. L'État a raison d'affirmer que les téléphones portables n'ont pas leur place dans les salles de classe et dans les collèges. Il doit cependant mettre en place les moyens humains nécessaires pour faire respecter sa propre règle.

Pour M. LE PRÉSIDENT, le principe est simple et clair : aucune dépense nouvelle exigée au niveau national ne doit être prise en charge par la collectivité départementale. Il rappelle que cette position, ferme et unanime, est celle de Départements de France. Chaque collectivité reste ensuite libre de ses choix, mais certaines règles fondamentales doivent être respectées pour éviter toute confusion dans la répartition des rôles entre Département, État, Commune et autres collectivités.

M. LE PRÉSIDENT cède ensuite la parole à Madame PAULET.

## ALLOCUTION DE MADAME PAULET

Mme PAULET, au nom des élus du groupe ADS-PCF et Apparentés, donne lecture de la déclaration suivante.

« Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Cette année, nous fêtons, en octobre, les 80 ans de la Sécurité sociale.

Dès sa création en 1945, le système de Sécurité sociale a été pensé afin de permettre à la société de faire face aux incertitudes de la vie. Solidaire, elle agit notamment auprès des plus vulnérables. C'est donc au sortir de la Seconde Guerre mondiale, qu'Ambroise CROIZAT, ministre du Travail, met en place le régime général de la Sécurité sociale sur le territoire français, un des piliers du programme des « Jours heureux » du Conseil national de la Résistance (CNR).

Au service de la République, la Sécurité sociale est un bien commun.

La protection sociale est indispensable dans le quotidien des Français, cela, tout au long de leur vie : que ce soit pour leur vie familiale, les accidents du travail, les maladies, la vieillesse et la dépendance. En s'appuyant sur des cotisations indexées sur les salaires, chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins.

Or ce principe pourrait bien être remis en cause par une proposition de restructuration de son financement qui veut abaisser la part des cotisations patronales. Il s'agit là d'une revendication historique du patronat.

Le 19 mai dernier, le Président de la République a estimé, dans l'émission télévisée « Emmanuel MACRON – Les défis de la France », que le modèle social français reposerait « beaucoup trop sur le travail ». Il préférerait donc une augmentation de la taxe sur la consommation dite « TVA sociale ».

Dans son principe, la mal nommée « TVA sociale » consiste à baisser les cotisations patronales, dont une large partie finance la Sécurité sociale, et à compenser les pertes pour la Sécu par une hausse de la TVA. Une opération qui fait peser un peu plus le financement de la protection sociale, du patronat vers les salariés, en plus d'être l'impôt notoirement le plus injuste.

En taxant indistinctement, cette taxe n'aura pas le même impact selon les revenus et frappera les plus fragiles, puisqu'elle pénalise davantage les ménages modestes, qui consacrent une part plus importante de leurs revenus en consommation.

Le projet d'une TVA sociale est loin d'être nouveau. Défendu par Nicolas SARKOZY en 2007, il avait suscité une levée de boucliers qui l'avait contraint à se rétracter, avant de finalement la faire voter en 2012.

Le Premier ministre, lui, souhaite que les partenaires sociaux « *puissent s'emparer de cette question* » pour revoir le financement de la Sécurité sociale. Dans son rapport sur « la situation et les perspectives des finances publiques » publié en juillet 2024, la Cour des comptes relevait que les baisses de prélèvements obligatoires avaient coûté 62 Md€ rien que pour l'année 2023. Eh oui, le déficit de la Sécurité sociale est aussi le fruit d'une politique de baisse de cotisations sociales, offerte au patronat.

Le gouvernement cherche 40 Md€ d'économie pour l'année prochaine. Dans cette surenchère austéritaire, l'idée d'une « année blanche » est étudiée par le gouvernement BAYROU. Ce qui ne serait pas sans conséquences sur le quotidien de la

population, puisque les prestations sociales ne seraient pas indexées sur l'inflation comme le prévoit la loi. Les minimas sociaux, la prime d'activité, les aides au logement, le RSA, l'APA, les retraites ou encore les allocations familiales, les dotations aux collectivités seraient donc gelées.

Dans le même temps, le gouvernement réitère sa volonté de ne pas revenir sur les cadeaux fiscaux offerts par la Macronie aux grandes entreprises pour « ne pas freiner » l'investissement, l'actionnariat ou la création d'entreprise », sous prétexte que les entreprises sont les « piliers de notre souveraineté, avec la guerre commerciale ». Un exemple des multiples idées lancées par notre Premier ministre.

On l'aura bien compris, ce gouvernement ne veut surtout pas imposer les très hauts revenus. Une équité fiscale en taxant les plus riches, très peu pour lui, idem pour la Droite d'ailleurs.

Le gouvernement préfère couper dans les budgets plutôt que de chercher des recettes en imposant plus les très riches. Il y a quelques semaines d'ailleurs, cela s'est confirmé lors du vote au Sénat sur la taxe ZUCMAN, votée en février dernier à l'Assemblée nationale. Son but était d'instaurer un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des milliardaires. Ce qui ne concernait que 1 800 foyers, détenteurs de fortunes de plus de 100 millions d'euros, alors qu'ils sont deux fois moins imposés, en proportion de leurs revenus, que tous les autres contribuables.

Le camp des milliardaires a eu le dernier mot, pourtant cette taxe pourrait rapporter 20 Md€, quand le gouvernement recherche 40 Md€ d'économies pour son prochain budget.

Cette mesure s'est heurtée au blocage de la droite et d'une large partie des centristes du Sénat. François VILLEROY de GALHAU, gouverneur de la Banque de France, a considéré que pour réduire le déficit public, il fallait cibler en priorité les citoyens les plus aisés. Selon lui, les dépenses locales et sociales progressent toujours, au-delà de 2 % par an. *« Pour atteindre les 3 % de déficit d'ici 2029, un partage équilibré des responsabilités est jugé indispensable, au nom de la justice sociale et de l'efficacité budgétaire »* a-t-il indiqué.

La Justice économique n'est pas la même selon que l'on soit riche ou pauvre.

Le département ne fait pas exception lorsqu'on liste les conflits entre les salariés et leurs directions sur ce sujet. À Saint-Junien, par exemple, les salariés de Saica Pack sont en grève pour obtenir une équité salariale. Bizarrement, les salariés du site de Saint-Junien sont payés, à poste égal, un euro de l'heure de moins que leurs collègues situés à 15 km de ce site. Pourquoi ? C'est la question que posent les grévistes à leur direction. Commencé le 5 juin, le mouvement s'est arrêté ce matin et la direction a proposé, écoutez bien, 17 centimes brut de l'heure. Bel effort non ?

En poursuivant sur la Justice, comment ne pas penser à la proposition de loi ATTAL visant à restaurer l'autorité de la Justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents ? Elle interroge sur la priorité donnée aux mesures éducatives et sur le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France. Quelle est l'opportunité d'un changement législatif, moins de quatre ans après la création du Code de la justice pénale des mineurs ? Le texte original supprime « l'excuse de minorité », prévoit la création d'une circonstance aggravante pour les parents dont les enfants mineurs ont commis une infraction et permet de juger les mineurs selon la procédure de comparution immédiate, deux mesures d'ailleurs retoquées jeudi dernier par le Conseil constitutionnel.

Avant d'être des mineurs, il s'agit d'enfants.

Cette proposition de loi détruit le principe fondamental de l'éducation prévalant sur la répression. Elle renforce un système punitif dont l'inefficacité est documentée. L'emprisonnement précoce des mineurs ne fait qu'accentuer leur marginalisation et renforcer les trajectoires délictuelles, au lieu de leur offrir une chance de réinsertion. La justice des enfants a besoin de moyens et de personnels pour mener à bien leurs missions. Si réforme il doit y avoir, elle doit être au service de la prévention spécialisée et de la protection de l'enfance, délaissée depuis de nombreuses années.

Comment ne pas exprimer aujourd'hui, lors de cette plénière, notre inquiétude face aux difficultés importantes que rencontrent les départements concernant la politique gouvernementale de l'Aide sociale à l'enfance ? Malgré la politique volontariste du Département de la Haute-Vienne, nous sommes en difficulté pour répondre aux besoins réels de placements des enfants qui nous sont confiés.

Il est urgent que l'État donne des moyens humains et financiers, pour une revalorisation des métiers, pour une formation continue digne de ce nom, pour plafonner le nombre du suivi des situations par le travailleur social et pour le développement de la prévention dans tous les territoires.

Pour nous, il est urgent de construire un grand service public unifié de l'enfance, reposant sur la coopération entre les collectivités, l'Éducation nationale, la santé, la justice et les associations, dans un cadre 100 % public, gratuit et transparent, afin de redonner du sens aux métiers du social.

L'ensemble de ces propositions ne peut exister sans être basé sur un socle clair des responsabilités et des moyens. L'État doit fixer un cadre national garantissant des standards de qualité, tout en laissant aux Départements la mise en œuvre adaptée aux réalités locales.

Notre projet politique est d'inscrire dans la Constitution la protection de l'enfance comme un principe fondamental de la République, car il est temps d'affirmer haut et fort que chaque enfant a droit à la protection, à la santé, à l'éducation, à la sécurité, à la culture, aux loisirs et à la dignité.

Ce droit doit être opposable, garanti et non négociable. L'enfance doit être sanctuarisée, être un pilier constitutionnel de notre République sociale. Je veux ici saluer l'engagement remarquable de l'ensemble des travailleurs sociaux de l'Aide sociale à l'enfance. Malgré les difficultés du quotidien, ils accomplissent chaque jour une mission essentielle au service des enfants et des familles les plus fragiles.

Je terminerai mon propos à ce sujet, par la citation de Nelson Mandela : « *Rien ne révèle mieux l'âme d'une société que la façon dont elle traite ses enfants* ».

Mes chers collègues,

La séance qui nous réunit aujourd'hui ne compte que 14 dossiers à l'ordre du jour. La situation financière de notre collectivité n'y est pas étrangère. D'ailleurs, depuis le 18 juin, les Départements financent seuls la solidarité nationale, comme le souligne la campagne de Départements de France, relayée par le Président LEBLOIS.

Parmi les rapports discutés aujourd'hui, il y a celui de la ressource en eau, au moment où la loi DUPLOMB va être examinée en Commission Mixte Paritaire à la fin du mois. Une loi qui réautorise, entre autres, les néonicotinoïdes, insecticides hautement toxiques pour les abeilles, mais aussi désastreux pour les nappes phréatiques ; la généralisation des mégabassines ou encore la relève des seuils de contrôles

environnementaux. Ce qui risque de permettre de développer des mégafermes comme à Berneuil et Peyrilhac, ou Vicq-sur-Breuilh.

Au-delà des considérations partisans, il s'agit d'une question de santé publique qui aura un impact sur nos services publics, comme la Sécurité sociale. Ce qui est d'autant plus intolérable est qu'il s'agit d'une mise en danger de la population, en premier lieu celle des agriculteurs, et ce, pour des raisons financières. Deux mobilisations ont eu lieu le week-end dernier, à Saint-Junien et à Berneuil, pour dénoncer et prévenir ces risques.

Pour rester dans le domaine de l'eau, cette plénière est l'occasion d'élargir l'action départementale auprès des agriculteurs aux côtés de la Région sur l'un de ses appels à projets. Le Département a décidé d'une aide financière au soutien à l'autonomie en eau pour l'abreuvement des herbivores au champ, dans le cadre de sa politique agricole. N'en déplaise à certains, la collectivité reste mobilisée au côté des agriculteurs, même si ce n'est pas l'une de ses compétences, mais un choix politique.

Autre volonté politique du Département : l'aide à l'acquisition immobilière. Lors de la séance du 27 mars dernier, l'Assemblée a voté cette nouvelle aide afin d'encourager l'installation de nouveaux foyers sur les communes en déprise démographique. Elle se concrétise aujourd'hui avec les tout premiers dossiers. Malgré notre situation, nous poursuivons notre politique volontariste et solidaire auprès de la population départementale.

Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera l'ensemble des délibérations.

Je vous remercie. »

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame PAULET pour ses propos sur les compétences auxquelles il faut donner du sens, notamment la protection de l'enfance.

Il souligne que la situation actuelle des jeunes confiés aux services départementaux reflète l'état de notre société, avec un nombre de prises en charge en croissance permanente et régulière. Le Département approche désormais les 1 300 à 1 400 jeunes placés, ce qui constitue un indicateur préoccupant de la santé sociale collective.

Il note que les travailleurs sociaux sont aujourd'hui confrontés à des situations particulièrement difficiles en raison du profil des jeunes accueillis, souvent marqués par un manque de soins ou d'accompagnements adaptés, notamment en matière de santé et de pédopsychiatrie. Cette situation place tant les jeunes que leurs encadrants dans des conditions où leur réussite est compromise dès le départ. La mise en place d'un plan national offrant des réponses adaptées à cet enjeu apparaît donc nécessaire.

Concernant les domaines de l'eau et de l'agriculture évoqués précédemment, M. LE PRÉSIDENT réagit aux propos tenus sur la loi DUPLOMB par Mme GENTIL. Il précise que cette législation ne relève pas de sa responsabilité et estime que ladite loi a été conçue en anticipant le fait qu'elle provoquerait des clivages, sans apporter de réponses concrètes aux problématiques initiales.

Il estime les simplifications excessives de la question de l'eau inappropriées. En tant que défenseur du monde agricole et d'un département à vocation d'élevage, il considère qu'il faut éviter les raccourcis et privilégier une approche territoriale différenciée. Une loi qui divise ne peut, selon lui, être efficace, comme en témoigne la situation actuelle.

M. LE PRÉSIDENT souligne néanmoins, comme l'a fait Mme PAULET dans son intervention, l'importance des politiques locales de soutien au monde agricole, qu'il s'agisse de primes à l'installation, d'aides aux Coopératives d'utilisation de matériels agricoles

(CUMA), de soutien à l'installation de productions spécifiques comme le maraîchage ou les petits fruits, ou encore d'appui à certaines manifestations. Ces actions sont essentielles malgré des moyens financiers qui seront également sous tension à l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT cède ensuite la parole à M. DESTRUHAUT.

### **ALLOCUTION DE MONSIEUR DESTRUHAUT**

M. DESTRUHAUT prononce l'allocution suivante au nom du groupe Socialistes, apparentés et citoyens :

« Monsieur le Président, Chers collègues,

Un an après la dissolution inique de l'Assemblée nationale décidée par le Président de la République, nous sommes très loin de l'objectif recherché, la soi-disant clarification dans notre pays. La situation économique est totalement détériorée. Aucune solution n'a été apportée aux problèmes de nos concitoyens.

Ce climat anxieux provoque un mouvement de violence à tous les niveaux, y compris dans les établissements scolaires. Je pense bien évidemment au récent drame qui a coûté la vie à Mélanie, une assistante d'éducation, devant l'entrée de son collègue. Il est inadmissible de mourir à l'école. Vraiment.

Pourtant, cela n'empêche pas l'omnipotent ministre de l'Intérieur de pérorer avec des mesures « gadgets » comme son plan d'action départemental pour la sécurité du quotidien, qui n'a malheureusement pas empêché ce drame et tant d'autres auparavant. Même sa ministre de l'Éducation nationale a insisté sur la nécessité de « proposer des solutions réellement opérantes », c'est dire à quel point elle-même ne croit pas le ministre de l'Intérieur quand celui-ci montre ses petits muscles !

Mais il est vrai que les priorités actuelles du Premier ministre sont autres :

1<sup>0</sup> Rester Chef du gouvernement le plus longtemps possible.

Le cap des six mois vient d'être franchi certes, mais au prix de manœuvres, de dossiers laissés sans arbitrage, de reports d'échéances, d'octroi de délais supplémentaires pour échapper à la menace de la motion de censure. Raté ! C'était flagrant avec le « conclave » finalement raté lui-aussi, sur les retraites ! Sa proposition d'octroyer une « prime aux seniors qui décident de rester au travail » la veille de la conclusion prévue du conclave lui a permis, en vain finalement, de gagner juste un peu de temps.

2<sup>0</sup> Rechercher dans la sphère publique 40 Md€ d'économies pour préparer le budget de l'État.

Pour bien insister sur la gravité de la situation, il convient de la marteler. C'est ainsi qu'un comité d'alerte des finances publiques a été lancé dès avril dernier, puis une conférence financière des territoires a eu lieu en mai pour aboutir à une conclusion connue d'avance : les collectivités doivent encore une fois encore combler le trou des comptes de la Nation, même si elles ne sont responsables en rien de son déficit abyssal.

Une fois de plus, il est plus facile de ponctionner les collectivités territoriales que de taxer le patrimoine des ultra riches !

Ô, les collectivités sont habituées à être maltraitées. L'État n'hésite pas à baisser leurs dotations et à leur faire financer les mesures que lui a décidées, quand il n'oublie pas de leur verser la totalité de ce qu'il leur doit.

Et ça, nous ne l'acceptons plus. Nous ne l'accepterons plus tant que les ultra riches ne participeront pas au redressement de notre pays. Et ne me faites pas dire que je n'aime pas les riches. Qu'il y en ait ne me dérange pas. Et même qu'ils deviennent encore plus riches ne me dérangerait pas si seulement il y avait assez d'argent pour l'école et notre santé par exemple. Ce n'est malheureusement pas le cas et c'est bien là que nous n'en pouvons plus. Que nous ne pouvons plus accepter qu'un tout petit nombre se gave quand d'autres, les plus nombreux, n'auront bientôt plus de ceinture pour se la serrer !

Et là, je vous regarde bien en face mes chers collègues de droite. Car ce sont les vôtres qui, au Sénat, ont empêché que votée la taxe dite ZUCMAN qui aurait permis de récupérer 20 Md€ si les seulement 1 600 ménages les plus riches de France avaient payé 2%, 2 petits pourcents, sur leur immense patrimoine. 1 600 sur 67 millions de Français... Lamentable.

Par contre, prendre à ceux qui travaillent dur toute une vie, ça oui. Je me désole de l'échec du « conclave » sur les retraites, qui ne permettra pas de réinjecter un peu de justice dans la réforme inique d'Elisabeth BORNE.

Il est le résultat de l'intransigeance du MEDEF qui n'a manifestement pas le même sens du compromis que les organisations syndicales, dont je salue l'engagement. BAYROU a joué la montre, ne laissant aucune chance aux négociations d'aboutir par ses déclarations intempestives. Il revient même aujourd'hui sur son engagement de laisser le dernier mot au Parlement. Un irrespect de la parole publique et un exercice de manipulation inadmissible, qui justifie pleinement la motion de censure déposée par le Parti Socialiste.

Oh tout cela ne m'étonne même pas. Non, ça ne m'étonne pas quand on voit le comportement de l'actuelle ministre de la Culture... Né d'un deal nauséabond avec votre famille politique pour prendre Paris à la gauche, ce qui se passe sous nos yeux et dans le plus grand silence du Président de la République me répugne. Cette ministre, mise en examen dans deux affaires pénales, continue, comme si de rien n'était, à casser l'audiovisuel public et pire, à menacer publiquement des journalistes du service public. Elle se moque de nous tous avec son plan « culture au camping » alors que les acteurs culturels sont au bord de la rupture. C'est un scandale, et j'aurais envie de proposer un vœu mais de toute façon vous ne le voteriez pas, trouvant une excuse bidon.

Vous voyez, je ne pensais pas que l'on pouvait faire pire que FILLON, mais si... Corruption passive, trafic d'influence, omission de déclaration patrimoniale, etc... Certes, les faits ne sont pas encore officiellement avérés mais avec un tel palmarès et de tels comportements publics, comment voulez-vous que les Français croient encore en notre démocratie ?

Alors, il est évident que ce tropisme vous arrange. Mais à force de jouer avec des allumettes, tout d'abord on se brûle et surtout on met le feu à la forêt... Quand on voit que CIOTTI, devenu « RN assimilé », est remplacé par RETAILLEAU comme leader de votre parti et que ce dernier va organiser des rafles dans les trains, vous avouerez que la différence est maigre... Et que dans la terre de GUINGOUIN et d'Oradour, ou d'Armand DUTREIX et François PERRIN, ça fait mal...

Ne vous y trompez pas, je suis pour un pays responsable, où la paix, le vivre ensemble et la sécurité sont assurés pour tous. Je ne nie pas que nous devons lutter contre

le communautarisme et être vigilant sur l'immigration qui amène son lot de marchandisation humaine et de drame.

Mais notre conception est si éloignée de la vôtre sur la responsabilité politique que j'en reste abasourdi. Et votre silence est assourdissant. D'ailleurs, je comprends que vous souhaitez faire passer la lutte, certes indispensable, contre le narcotrafic avant les enquêtes pour trafic d'influences et détournements de fonds, comme pour votre chouchou, l'ancien Président de la République, une infamie.

Bref, j'espère que vous vous réveillerez avant de nous entraîner dans un horrible cauchemar. Car aujourd'hui, le Général de Gaulle, dont je ne suis pas le plus grand fan, doit se retourner dans sa tombe s'il voit comment est devenu l'arrière-petit fils de son mouvement.

Alors, les Départements ont décidé de riposter. Dès le mois d'avril, ils ont annoncé qu'ils ne financeraient plus « toute dépense nouvelle ou supplémentaire décidée unilatéralement par le gouvernement et non compensée par l'État », le Président l'a dit. Or, depuis le 18 juin dernier, ils payent seuls la solidarité nationale. C'est non seulement anormal, mais c'est en plus contraire aux lois de décentralisation. Et pour la Haute-Vienne, le compte est loin d'y être ! Et de fait, ce sont nos politiques de terrain et nos capacités à répondre aux besoins du quotidien qui sont mises en danger.

Aussi, attendons-nous avec impatience le plan de retour à l'équilibre des finances publiques que doit dévoiler prochainement le Premier ministre. En vérité, nous sommes très inquiets de ce qu'il va nous sortir. Le spectre d'un gel des recettes, voire de l'année blanche évoqués serait un coup fatal, car il conduirait à réduire fortement les investissements des collectivités et à sacrifier les services publics pourtant essentiels à la cohésion de notre territoire.

Même si nos marges de manœuvre sont de plus en plus limitées, nous sommes déterminés à répondre aux besoins des Haut-Viennois et des Haut-Viennoises et à booster l'attractivité de notre territoire.

C'est vrai, j'aurais pu vous dire que nous nous battons pour notre territoire dans un contexte inédit pour les départements alors que d'autres, élus respectivement depuis 11 et 5 ans, ne font pas grand-chose malgré leurs moyens et leurs compétences. Car, à part un hypothétique stade à 100 M€, que fait le maire de Limoges ? Et à part promettre la création de 800 emplois tous les ans, que fait le Président de Limoges Métropole ? On attend toujours le nom de cette entreprise providentielle qui doit débarquer et fournir ces emplois. Remarquez, j'exagère un peu car M. LARCHER peut s'en satisfaire, il y a Hermès dont je précise ici que beaucoup d'emplois préexistent ailleurs dans le département. Il y a des créations et je m'en réjouis. Mais pas de 800, à moins qu'en annonçant tous les ans la venue d'Hermès, on a le droit de les additionner chaque année. Boniments, voilà comment ça se nomme.

Plus grave quand nous décidons, nous, de « payer les frais de notaire » à ceux qui achètent leur première maison dans une commune qui perd de la population, des maires nous suivent, comme par exemple Madame ALMOSTER à Rochechouart. Pour eux, il est naturel de faire levier et de nous aider à développer leur territoire et je les en remercie. D'autres s'en moquent, voire nous interrogent pour savoir de quoi nous nous mêlons. Et bien nous nous mêlons du développement de la Haute-Vienne. Pardonnons-les car c'est vrai que c'est leur droit de ne rien faire. Et bien figurez-vous que ces derniers sont systématiquement de droite...

A l'inverse, notre majorité de gauche peut être fière de notre initiative unique en France car nous aurons bientôt atteint les 25 opérations réalisées en 3 mois seulement.

Car, en vérité, qui investit le plus pour préserver les emplois des Travaux Publics ? C'est nous. Qui a créé une SPL d'attractivité touristique unique en France ? C'est nous. Qui est le seul Département qui a mis en œuvre une aide pour l'immobilier d'entreprise et a créé depuis son existence des centaines d'emplois ? C'est encore nous. Au passage, la seule communauté de communes qui avait refusé ce partenariat est de droite.

D'ailleurs, le rapport d'activité 2024 de notre collectivité en atteste pleinement. Je me contenterai de donner quelques exemples chiffrés :

- plus de 80 M€ en faveur des personnes en situation de handicap,
- plus de 64 M€ consacrés aux personnes âgées,
- plus de 17 M€ de subventions pour l'aide aux communes et à leurs groupements,
- quasiment 20 M€ pour nos routes départementales, dont le maintien du bon état fait pâlir de jalousie d'autres départements,
- plus de 5 M€ consacrés aux bâtiments des collèges,
- près de 4 M€ pour l'amélioration du réseau départemental,

et aussi plus de 4 M€ pour la culture et le sport, et plus de 2 M€ pour l'insertion.

Allez voir ailleurs s'il en est fait autant...

Et nous poursuivons nos efforts en 2025 pour toujours répondre aux besoins des Haut-Viennoises et des Haut-Viennois.

C'est le cas avec le soutien à l'autonomie en eau, qui souligne notre volonté de renforcer nos actions pour aider les agriculteurs de notre département à mieux faire face à leurs défis. Ne vous en déplaît chers collègues de droite.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous nous devons d'être combatifs pour non seulement défendre nos missions, mais aussi et faire avancer nos projets au nom de l'intérêt général donc au plus grand nombre.

Nous le constatons une fois encore avec la mise à deux fois deux voies de la RN 147 à la sortie de Limoges. Il est incompréhensible de remettre en cause un tel aménagement structurant pour notre territoire. Ce serait faire abstraction du trafic très important que supporte cet axe et de son caractère particulièrement accidentogène ! Surtout, tout est acté depuis plusieurs années. Et quand on est responsables – qui plus est responsables politiques – et bien on assume ses responsabilités et on va au bout de ce que l'on a voté donc décidé ! Et la motion votée ce matin en atteste et c'est heureux.

Voilà, Monsieur le Président, soyez persuadé que nous, nous sommes déterminés à inventer, avec vous, l'avenir de la Haute-Vienne.

Je vous remercie. »

*Mme TLEMSANI quitte la séance à 11h45*

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur DESTRUHAUT et souligne l'importance pour tous les élus, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, de défendre et valoriser leur territoire et de porter fièrement les projets qui répondent aux besoins des citoyens.

Il craint une mise à mal très prochaine de la décentralisation qui serait remplacée par un système où les collectivités locales seraient réduites au rôle de simples agences de l'État chargées d'appliquer des politiques nationales. Dans une telle configuration, les spécificités territoriales ne constitueraient plus, selon lui, une priorité dans l'attribution des financements ni dans l'établissement des critères d'éligibilité.

M. LE PRÉSIDENT insiste donc sur la nécessité de soutenir les actions menées, d'en valoriser la mise en œuvre et une fois réalisées, de les mettre en avant. A ce titre, il estime que les réalisations et dispositifs d'accompagnement propres au Département de la Haute-Vienne méritent d'être mieux connus.

Il précise que l'objectif n'est aucunement d'instaurer une quelconque compétition entre les Départements, mais d'adapter les politiques publiques aux caractéristiques du territoire, à ses besoins spécifiques et à ses partenaires, notamment les communes.

Lors des inaugurations d'équipements auxquelles il participe régulièrement, M. LE PRÉSIDENT rappelle souvent qu'un Département ne peut se développer uniquement par ses propres équipements. Il estime que son développement repose également sur les équipements communaux. Et réciproquement, une commune ne peut se développer sans l'accompagnement du Département. Il insiste sur le fait que cette complémentarité fondamentale doit être régulièrement rappelée et démontrée.

*M. BUSSIERE quitte la séance à 11h58.*

M. LE PRÉSIDENT propose ensuite d'organiser un débat de quelques minutes en respectant l'ordre des demandes de prise de parole. Il indique que la séquence d'interventions sera la suivante avec l'intervention de Monsieur MIGUEL en premier, puis celle de Madame TUYÉRAS, de Madame YILDIRIM et enfin de Monsieur GÉRAUDIE.

M. MIGUEL débute son intervention par une référence à un influenceur de la droite locale se présentant comme « le dernier socialiste », tout en précisant qu'il ne souhaite pas lui-même apparaître comme « le dernier Chiracien ». Cette introduction lui permet de rappeler certaines positions emblématiques de Jacques CHIRAC, notamment son opposition à la guerre en Irak.

Il estime que cette décision historique témoignait à la fois du respect du droit international et d'une compréhension fine des enjeux géopolitiques. Selon lui, l'ancien Président avait parfaitement saisi qu'une intervention militaire extérieure, loin d'affaiblir un régime autoritaire, tend généralement à renforcer la cohésion nationale du pays visé. Sans défendre le régime iranien actuel, qu'il qualifie de « totalement réactionnaire », il soutient que l'expérience irakienne a démontré qu'une transformation politique intérieure devenait impossible à la suite d'une attaque extérieure.

La référence à Jacques CHIRAC permet également à M. MIGUEL d'évoquer son refus catégorique de discuter avec le Rassemblement national.

Le rapprochement actuel entre ce parti et la droite, tant locale que nationale, est particulièrement préoccupant pour M. MIGUEL. Il ajoute que même au sein du Rassemblement national, certaines personnalités comme Bruno RETAILLEAU sont qualifiées de « réactionnaires ».

M. MIGUEL rapporte alors une rencontre récente avec ce dernier, alors qu'il représentait le Président du Département. À cette occasion, M. MIGUEL souhaitait remettre

au ministre une lettre de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité) concernant l'importance d'une législation sur la fin de vie. Bruno RETAILLEAU a refusé ce document, qualifiant une telle loi « d'abandon », révélant ainsi ses priorités.

En conclusion, et s'adressant à Madame GENTIL au sujet de ses préoccupations sur la sécurité, la criminalité liée à la drogue et les mineurs délinquants, il l'accuse de « déplorer les effets tout en chérissant les causes ». Pourtant selon M. MIGUEL, les difficultés actuelles résultent principalement de la suppression de la police de proximité par Nicolas SARKOZY, qui a privé les forces de l'ordre d'informations cruciales pour résoudre les affaires. Il estime de plus que cette tendance se poursuit avec les récentes décisions du ministre DARMANIN qui ont pour conséquences de purement et simplement détruire la police judiciaire.

M. MIGUEL interroge alors sur l'incohérence apparente de vouloir lutter contre le narcotrafic tout en démantelant un outil particulièrement efficace comme la police judiciaire, tant en matière de lutte contre la criminalité organisée et internationale que sur les affaires financières.

M. MIGUEL estime qu'une telle réforme pourrait en réalité servir les intérêts de certains élus de droite, largement mis en cause dans plusieurs affaires, à commencer par l'ancien Président de la République placé sous bracelet électronique. Il ajoute que ce contexte explique potentiellement leur volonté de fragiliser cette institution.

Comme l'opposition a montré être attachée à la sémantique lors du vote de la motion en début de séance plénière, M. MIGUEL note que le slogan actuel des Républicains, « La France des honnêtes gens » mérite analyse. Cette formulation pourrait renvoyer à l'acception du XIX<sup>e</sup> siècle désignant des personnes dotées de connaissances et d'intelligence. Cependant, il considère que la France des « honnêtes gens » inclut également l'exemplarité des élus. Il assure que les nombreuses mises en examen de personnalités politiques — Nicolas SARKOZY, le maire de Saint-Étienne, Rachida DATI, sans évoquer les situations locales de Limoges — contrastent fortement avec cette revendication d'honnêteté.

*M. BOST et Mme GENTIL dénoncent fermement hors micro ces dernières assertions.*

M. LE PRÉSIDENT répond à Monsieur BOST que son sentiment d'être attaqué ne justifie pas sa façon de répondre. Les micros de M. BOST et de Mme GENTIL étant coupés, il précise que leurs propos ne sont pas enregistrés. Il ajoute que tout le monde peut s'exprimer dans cette Assemblée, à condition de demander la parole. Il les invite à lever la main lorsque leur colère sera passée.

Il redonne la parole à Monsieur MIGUEL.

M. MIGUEL réplique fermement en rappelant que l'Assemblée départementale n'est pas le Conseil municipal de Limoges et qu'il conserve, ici, son droit d'expression. Il critique la tendance de Monsieur BOST à censurer systématiquement les interventions et à empêcher la parole par des propos qu'il juge parfois diffamatoires.

M. MIGUEL poursuit son propos en soulignant la nécessaire exemplarité des élus et que l'honnêteté se prouve par les actes quotidiens.

En référence à sa propre expérience, il rappelle avoir été parmi les premiers à condamner fermement Jérôme CAHUZAC dans d'autres instances. Durant sa direction de

la brigade financière, M. MIGUEL indique avoir toujours été plus exigeant envers les personnes partageant sa sensibilité et sa philosophie qu'envers celles de sensibilités différentes, précisément en raison de l'exemplarité requise.

Il critique enfin directement l'opposition, l'accusant de construire un récit où elle se présenterait comme irréprochable, exigeant l'exemplarité des mineurs et de tous, tout en s'octroyant le droit de commettre des infractions dès lors qu'elle en est elle-même suspectée.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur MIGUEL et cède la parole à Madame TUYÉRAS.

Mme TUYÉRAS tient d'abord à répondre par l'affirmative à la question de Madame GENTIL concernant l'existence de gouvernements de droite ayant réduit les dépenses sociales, présentant cette logique globale comme une action réfléchie et menée sur le long terme.

Pour étayer son propos, elle cite Denis KESSLER, ancien Président de la commission économique du Conseil national du patronat français (CNPFP) puis Vice-président du MEDEF, d'après une interview accordée à la revue « Challenges » du 4 octobre 2007. Dans cette citation, Denis KESSLER affirmait que « *Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance (CNR), un compromis entre les gaullistes et les communistes. Il est grand temps de le réformer et le gouvernement s'y emploie. Il s'agit de défaire méthodiquement le programme du CNR* ».

Elle indique que ces propos ont été repris dans des termes similaires par Nicolas SARKOZY. Mme TUYÉRAS évoque alors un court documentaire sur le CNR, particulièrement pertinent en cette année du 80<sup>e</sup> anniversaire, montrant bien que les deux personnalités ont tenu des discours quasiment identiques.

Selon elle, les gouvernements de droite successifs, dont celui actuellement dirigé par Emmanuel MACRON, s'attachent méthodiquement à démanteler les acquis du CNR.

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame YILDIRIM.

Mme YILDIRIM revient sur la question de la justice pénale des mineurs, en réponse aux propos de Madame GENTIL qui estimait les sanctions insuffisamment sévères et immédiates.

Elle déplore que cette rhétorique, désormais bien connue, présente la Justice comme trop laxiste, ce qui expliquerait les infractions et violences commises par les mineurs.

Dans un tel contexte, Mme YILDIRIM tient à rappeler quelques vérités fondamentales.

Tout d'abord, depuis vingt ans, elle note que les lois pénales se sont multipliées, conduisant systématiquement à un renforcement de la sévérité des peines. Elle ajoute que les magistrats appliquent ces lois et que les sanctions prononcées aujourd'hui sont objectivement plus lourdes qu'il y a deux décennies.

Mme YILDIRIM poursuit en indiquant, que dans le domaine spécifique de la justice pénale des mineurs, l'ordonnance de 1945 a été remplacée par un code dédié, renforçant considérablement la sévérité des peines. Elle constate que cette évolution date déjà de plusieurs années, sans pour autant avoir résolu la problématique.

Ensuite, parallèlement à ce durcissement législatif, Mme YILDIRIM rappelle que les moyens de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ont été drastiquement réduits. Ainsi, l'année précédente, elle explique que la PJJ a perdu 500 emplois à l'échelle nationale, affaiblissant considérablement le volet éducatif de la justice pénale. Or, sans mesures d'accompagnement éducatif, elle estime que l'efficacité du dispositif est compromise.

Quant à l'incarcération des mineurs, Mme YILDIRIM regrette que la situation actuelle des établissements pénitentiaires, caractérisée par une surpopulation critique, rend cette solution très clairement contre-productive. À la prison de Limoges, dont le taux d'occupation est de 250 %, elle estime qu'un jeune ressort généralement plus violent qu'à son entrée, conséquence directe selon elle des coupes budgétaires affectant les programmes de réinsertion.

Mme YILDIRIM considère donc que l'aggravation des sanctions ne constitue pas une réponse adaptée. D'après elle, il convient au contraire de renforcer les dispositifs de prévention et d'accompagnement des familles. Malheureusement, depuis des années, elle constate que les budgets dédiés à l'éducation populaire diminuent, que les subventions aux associations de quartiers sont réduites et que les emplois aidés supprimés.

Pour Mme YILDIRIM, ces économies reviennent désormais comme un boomerang, car l'écosystème d'acteurs de terrain qui connaissaient les familles et les accompagnaient au quotidien, incluant autrefois la police de proximité, a été largement démantelé.

C'est pourquoi elle estime que l'évolution actuelle n'est finalement pas surprenante, considérant la suppression ou la mise en difficulté des dispositifs destinés à créer du lien social. Selon Mme YILDIRIM, ces économies à court terme risquent de coûter plus cher sur le long terme et de porter atteinte à la cohésion sociale.

Concernant l'Aide sociale à l'enfance (ASE), bien que la collectivité ne soit pas en charge de la justice pénale des mineurs, elle relève que la situation demeure extrêmement difficile et complexe. Elle confirme que cette politique publique traverse une crise déjà évoquée à plusieurs reprises.

Malgré ces difficultés, elle met en avant que des actions concrètes sont mises en œuvre par le Département. Mme YILDIRIM se dit fière d'avoir participé la veille à l'inauguration de la Maison d'enfants à caractère social (MECS) du Grand-Tilleul, concrétisation d'une décision politique prise deux ans auparavant pour créer une cinquantaine de places. Elle est persuadée que l'environnement offert aux quinze enfants accueillis dans cette structure favorisera leur accompagnement et leur insertion dans la société. Elle souligne qu'une telle initiative représente un engagement de la collectivité pour soutenir ces jeunes malgré l'absence d'appui de l'État.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame YILDIRIM pour sa présentation détaillée de la chaîne de prise en charge des jeunes.

Il insiste ici sur la nécessité de faire preuve de prudence face aux raccourcis parfois dangereux sur des situations complexes.

Il note que la prévention représente un coût certain, mais constitue un pari sur l'avenir qu'il faut se permettre de faire. Sans cet investissement initial, il estime que les

solutions ultérieures pour permettre l'évolution des jeunes deviennent très difficiles à mettre en œuvre. Il conclut que l'Assemblée départementale, bien que préoccupée par la bonne allocation des charges et dépenses sociales, se doit de conserver une certaine humilité lorsqu'il s'agit de questions proprement humaines.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite la parole à Monsieur GÉRAUDIE.

M. GÉRAUDIE commence son intervention en évoquant « *Paris sous les bombes* », titre d'un morceau du groupe de rap NTM, dans les années 90, qui avait suscité la controverse à l'époque, la droite française l'interprétant comme un appel à la violence, à l'insurrection et au terrorisme, alors qu'il ne s'agissait que de « bombes » de graffiti.

Aujourd'hui, il souligne que les véritables bombes s'abattent sur Téhéran, Tel-Aviv, au Qatar, sur Gaza et à Kiev.

Il considère que cette situation résulte de l'arrivée au pouvoir, par des voies démocratiques ou non, de dirigeants nationalistes appartenant à ce qu'il qualifie de « l'internationale de l'extrême-droite ». Il dénonce ces dirigeants qui ne respectent pas le droit international et justifient leurs actions militaires par le droit à l'autodéfense et à l'expansion.

M. GÉRAUDIE prend bonne note du fait que la présidente du groupe de l'opposition approuve les bombardements américains sur Téhéran, pourtant menés au mépris du droit international et même du droit américain, le Congrès n'ayant pas été consulté. Il s'interroge alors sur le fait de savoir si cette même présidente soutient également l'agression de l'Ukraine par Vladimir POUTINE, qui emploie finalement des méthodes similaires.

Toute agression contre un État souverain, quelle que soit l'opinion sur sa politique intérieure, constitue, selon M. GÉRAUDIE, une violation du droit international. Il considère que cette situation dangereuse remet en cause l'ordre mondial construit après la Seconde Guerre mondiale pour éviter de telles dérives et cette régression s'explique, selon lui, par l'accession au pouvoir de l'extrême-droite dans plusieurs pays. Il rappelle ici la citation de Jean JAURÈS : « *Le nationalisme, c'est la guerre.* »

Il exprime son inquiétude face à la montée du nationalisme et de l'extrême-droite en France, estimant que ceux qui se prétendent « républicains » ne font pas le nécessaire pour empêcher leur arrivée au pouvoir. Il considère que seuls les progressistes et la gauche pourront y faire barrage.

M. GÉRAUDIE évoque ensuite l'ancien Président Nicolas SARKOZY, désormais « repris de justice », pour l'accuser d'avoir déstabilisé un pays comme la Libye en éliminant Mouammar KADHAFI pour des raisons personnelles et financières liées à sa campagne électorale. Selon lui, cette déstabilisation a contribué aux vagues migratoires actuelles, à la création de l'État islamique et à l'intervention russe en Syrie. Constatant l'absence de réaction occidentale, il pense que Vladimir POUTINE s'est alors arrogé le droit d'attaquer l'Ukraine.

M. GÉRAUDIE conclut en craignant une certaine « trumpisation » de la présidente du groupe de droite au Conseil départemental.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur GÉRAUDIE et cède la parole à Madame GENTIL.

Mme GENTIL remercie Monsieur GÉRAUDIE de s'inquiéter pour elle, bien que ne partageant aucunement cette inquiétude. Elle rappelle la présence historique de la Russie au Liban, et ce bien avant les événements récents, ainsi que l'implication de la même Russie en Afghanistan.

Concernant la Syrie, Mme GENTIL conteste l'idée d'une déstabilisation récente, soulignant que la même famille est au pouvoir depuis des décennies.

Elle réfute ensuite fermement l'accusation de Monsieur MIGUEL selon laquelle son groupe politique « chérirait les causes » des troubles actuels. Mme GENTIL refuse en effet d'assumer personnellement non seulement l'héritage de Nicolas Sarkozy, mais aussi les positions des autres. Elle revendique son droit à exprimer des positions visant à améliorer la société, sans être tenue responsable des erreurs commises par d'anciens représentants du même bord politique. Elle estime qu'il faut avancer et chercher à corriger les erreurs du passé, plutôt que de rester immobile.

Mme GENTIL ajoute que son groupe ne « chérit aucunement les causes » évoquées par son collègue et suggère d'ailleurs qu'un décompte réel des affaires judiciaires concernant des élus de droite comme de gauche aboutirait finalement à un certain équilibre, contestant ainsi l'idée d'une spécificité de son camp politique en matière d'éthique.

Concernant la gestion des problèmes sociétaux, Mme GENTIL rejoint Madame YILDIRIM et estime que l'approche purement pénale est insuffisante. Bien qu'il existe plusieurs causes aux problèmes évoqués, différentes solutions doivent être envisagées simultanément.

Elle pense que l'exemple de Mont-de-Marsan illustre une approche intéressante où un contrat permet d'appliquer des sanctions immédiates dès le premier graffiti, sans passer par la justice traditionnelle. Mme GENTIL juge que cette méthode pourrait constituer une piste à explorer au niveau local. Elle reconnaît que les peines actuellement prononcées sont effectivement plus lourdes qu'auparavant, mais cette évolution répond probablement à une société devenue plus violente.

En ce qui concerne les critiques formulées contre la politique de Nicolas SARKOZY, Mme GENTIL souligne que les gouvernements suivants n'ont pas nécessairement rétabli ce qui avait été fait.

Quant à la position de Jacques CHIRAC, celui-ci avait refusé d'intervenir en Irak car il mettait en cause la véracité des informations fournies par le gouvernement américain.

Sur le conflit au Moyen-Orient, Mme GENTIL affirme soutenir les bombardements de trois sites nucléaires qui ont entraîné un cessez-le-feu immédiat. Elle rappelle qu'Israël constitue la seule démocratie de cette région et que ce pays a été attaqué en premier. Elle exprime donc son indifférence face aux bombardements effectués en Iran, qualifiant certains de ses dirigeants de « monstres », au demeurant hébergés à Neauphle-le-Château jusqu'à 1979.

M. LE PRÉSIDENT précise qu'il n'a pas exprimé une opinion contraire, mais avoir simplement souligné le caractère inquiétant de certaines façons d'agir, particulièrement envers des victimes innocentes.

Revenant à un sujet précédemment abordé, M. LE PRÉSIDENT reconnaît ne pas avoir bien saisi la question posée concernant l'expérimentation sur les EHPAD. Il invite donc Madame GENTIL à la reformuler.

Mme GENTIL précise qu'elle souhaitait simplement savoir pourquoi le Département de la Haute-Vienne n'est pas entré dans l'expérimentation sur la fusion « Soins et dépendances », qui regrouperait 23 Départements. Elle demande si le Département a été candidat mais non sélectionné ou si le Département ne s'est tout simplement pas porté candidat ?

M. LE PRÉSIDENT répond que la question de l'expérimentation sur les EHPAD en Haute-Vienne, comme celle relative à l'expérimentation France Travail, a effectivement fait l'objet d'une analyse approfondie par ses services et par lui-même. Il explique que l'expérimentation proposée visait à fusionner la section « Dépendance » et la section « Soins » dans les EHPAD, avec pour conséquence de faire de l'État l'interlocuteur privilégié de ces établissements.

Pour M. LE PRÉSIDENT, cette orientation pose question, compte tenu de l'importance de la participation départementale dans les EHPAD.

Il ajoute, par ailleurs, que dans cette expérimentation, le Département conserverait la responsabilité de l'augmentation des tarifs d'hébergement, endossant ainsi les aspects les plus délicats.

M. LE PRÉSIDENT poursuit en indiquant que les contreparties proposées par l'État ne semblaient pas suffisamment avantageuses. Il rappelle que la Dotation globale de fonctionnement (DGF) reste gelée depuis plusieurs années et que la part de TVA revenant au Département l'est également, voire diminue.

Il indique que le seul bénéfice apparent concernait la prise en charge du taux moyen de Groupe Iso-Ressources (GIR), permettant de ne plus subir les augmentations liées à l'évolution de ce taux. Or, il précise que le Département de la Haute-Vienne présente déjà un taux de GIR élevé et, dans la mesure où il n'existe aucune intention de le diminuer, cet avantage serait finalement peu pertinent.

L'ensemble de ces éléments a conduit M. LE PRÉSIDENT à considérer cette proposition comme peu intéressante et inadaptée aux besoins actuels. Dans un contexte où la DGF reste gelée, où les recettes de TVA stagnent et où s'applique le mécanisme DILICO impliquant le lissage des recettes des collectivités, il estime que cette expérimentation représentait un risque disproportionné.

M. LE PRÉSIDENT justifie ainsi sa prudence face à cette demande de fusion, tout en restant attentif aux résultats de l'expérimentation menée par ailleurs, en espérant que sa durée permettra une analyse pertinente des résultats.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite la parole à Madame MORIZIO.

Mme MORIZIO revient sur les propos de Madame GENTIL concernant la sécurisation des collèges.

Elle rappelle que les établissements en question sont déjà sécurisés et cherche à clarifier si la question portait sur la sécurité physique ou sur un autre aspect.

Ce point lui permet d'évoquer le cas tragique survenu en Haute-Marne, où une surveillante a été mortellement agressée malgré la présence de la police. Cet exemple renforce, selon elle, la nécessité de privilégier la prévention et de mettre en place des systèmes d'accompagnement pour les jeunes, tant sur le plan éducatif que médical.

Mme MORIZIO conclut en précisant qu'elle avait peut-être mal compris la question initiale, qui concernait apparemment les téléphones portables et non la sécurité physique des établissements.

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame NÉGRIER.

Mme NÉGRIER remercie Monsieur le Président pour sa réponse sur l'expérimentation dans les EHPAD, précisant que cette question aurait pu être traitée lors de l'étude de la cinquième commission. Elle déplore l'impossibilité d'y participer par visioconférence, ce qui complique les choses pour les Départements.

Elle exprime ensuite son mécontentement concernant certaines discussions qu'elle juge pathétiques. D'une part, elle critique l'intervention de Monsieur GÉRAUDIE, qui revient systématiquement sur la distinction entre motion et vœu malgré les réponses déjà apportées.

D'autre part, elle qualifie de tout aussi pathétiques les propos de Monsieur MIGUEL. Selon elle, les habitants de Haute-Vienne attendent des actions concrètes et efficaces plutôt que des discussions qu'elle estime hors de propos dans cette Assemblée départementale.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à Madame PAULET, précisant qu'il conclura ensuite pour passer à l'examen des rapports.

Mme PAULET souhaitait revenir sur la question de l'insécurité et de la violence. Elle estime que la situation actuelle ne doit pas être banalisée, car les incidents qui se produisent ne sont niés par personne. Elle ajoute que les propos tenus par Madame GENTIL sur ce sujet, notamment concernant les jeunes, sont source d'inquiétude.

Elle considère que l'État doit assumer ses responsabilités en matière de prévention pour les enfants, ce qui est un aspect essentiel. La suppression des maisons de quartier a eu des conséquences directes sur l'augmentation de la violence dans ces zones. Les habitants de ces quartiers subissent assurément cette violence au quotidien. Néanmoins, l'incarcération systématique des jeunes ne constitue pas une solution viable selon elle.

Mme PAULET exprime sa crainte face à certains discours qui s'apparentent à ceux de l'extrême-droite. La montée de cette tendance politique en Haute-Vienne impose, selon elle, une vigilance particulière quant aux propos tenus. Sans banaliser l'insécurité et la violence, elle affirme que la répression et l'emprisonnement ne représentent pas des réponses adaptées, a fortiori si l'on tient compte de l'état actuel de la prison de Limoges, particulièrement problématique en période de fortes chaleurs.

Elle tient à souligner que, concernant les violences dans le secteur de l'ASE, les agents font face quotidiennement à des comportements violents d'enfants en détresse. Elle pense que ces jeunes, au parcours difficile, expriment leur désespoir de cette manière. Elle évoque ces violences que les accueillants familiaux et travailleurs sociaux subissent, sans que la responsabilité n'incombe aux enfants. Elle soutient que l'État doit alors prendre ses responsabilités et fournir des moyens supplémentaires plutôt que de rejeter systématiquement la faute sur le Département, qui agit déjà selon ses capacités.

M. LE PRÉSIDENT conclut en soulignant que les dispositifs et rapports du Département n'auraient aucun sens sans une dimension politique rattachant les délibérations et décisions à un certain contexte, à des valeurs et des points de vue. Il considère que cette articulation est indispensable et conforme aux engagements pris devant les électeurs pendant les campagnes et qu'une assemblée plénière doit permettre de préciser le sens des termes employés, les modalités de prise en charge et la déclinaison des enjeux. Il rappelle que l'objectif final dépasse la simple addition de délibérations entraînant des dépenses.

Bien que le débat de ce jour sur le contexte international ait été plus long qu'à l'accoutumée, il souligne qu'il est impossible d'ignorer l'environnement global dont les conséquences, encore imprévisibles, pourraient affecter les décisions locales. Il considère que ces échanges ont alors permis de mettre en avant les mesures prises pour le bien-être des concitoyens.

M. LE PRÉSIDENT remercie l'ensemble des participants à ces échanges et propose de passer à l'étude des rapports.

## **HORS COMMISSION**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 MARS 2025**

M. LE PRÉSIDENT indique que le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière et s'enquiert d'éventuelles absences ou oppositions.

Ne constatant aucune opposition ni abstention, il déclare que le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 10 AVRIL 2025**

De la même manière, M. LE PRÉSIDENT indique que le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Ne constatant aucune opposition ni abstention, il déclare que le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

## **PREMIÈRE COMMISSION**

### **ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame AUPETIT-BERTHELEMOT.

Mme AUPETIT-BERTHELEMOT donne lecture de la délibération.

La délibération n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, M. LE PRÉSIDENT met aux voix la délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **DEUXIÈME COMMISSION**

### **ÉTUDE PROSPECTIVE DE LA RESSOURCE EN EAU – ÉTAT D'AVANCEMENT**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Monsieur GÉRAUDIE.

M. GÉRAUDIE remercie Monsieur le Président et précise qu'il s'agit d'une délibération importante car elle traite de la prise en compte du changement climatique et

de ses impacts à venir sur la gestion en eau. Il ajoute que cette étude prospective est très observée au niveau national et pourrait inspirer d'autres Départements.

Il donne ensuite lecture du rapport.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur GÉRAUDIE pour la présentation de ce rapport et tient à souligner l'importance de la phase 3 à venir qui va permettre d'affiner le cadre de préservation de la ressource en eau et de sécurisation de l'alimentation du réseau sur l'ensemble du département. Il précise que cette phase abordera ensuite l'enjeu de la tarification et de la gouvernance.

Il ajoute que, suite à un échange récent avec le Président du Cercle français de l'eau, il sait que cette étude est considérée comme remarquable car elle établit non seulement un état des lieux mais se projette également à 30 ans, en tenant compte des évolutions climatologiques permettant de déterminer la qualité et la quantité futures de la ressource en eau.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que ce même responsable a exprimé une vive inquiétude quant à la problématique du grand cycle de l'eau. En effet, pour être maintenu en l'état, il explique que ce dernier nécessite un financement de plusieurs milliards d'euros dans le cadre des politiques de l'eau de l'État. Sans cet appui financier, il redoute des difficultés significatives qui pourraient survenir, malgré les meilleurs réseaux d'alimentation et les connaissances acquises.

M. LE PRÉSIDENT insiste sur le fait que l'eau constitue un bien commun et représente un enjeu fondamental pour l'avenir en tant que base évidente de la vie. Il répète que des actions urgentes doivent être entreprises en sa faveur pour répondre à des enjeux humains, d'élevage et d'usages divers.

Il exprime sa satisfaction quant à ce travail, notamment du fait de sa dimension collaborative avec l'ensemble des partenaires concernés.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la délibération.

*Le Conseil départemental prend acte de cette étude prospective*

## **SOUTIEN À L'AUTONOMIE EN EAU POUR L'ABREUVEMENT DES HERBIVORES AU CHAMP**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame LARDY.

Mme LARDY remercie Monsieur le Président et donne lecture de la délibération.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame LARDY et rappelle l'importance de venir en soutien du dispositif régional, soit une aide représentant 50 %.

Il met ensuite aux voix la délibération et, constatant qu'elle ne recueille aucune opposition, ni abstention, déclare qu'elle est adoptée à l'unanimité.

*Mme LARDY quitte la séance à 12h44.*

## **TROISIÈME COMMISSION**

### **AIDE DÉPARTEMENTALE À L'ACQUISITION IMMOBILIÈRE**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame BOURDEAU.

Mme BOURDEAU remercie Monsieur le Président et donne lecture de la délibération.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame BOURDEAU et rappelle que ce dispositif a déjà été évoqué à plusieurs reprises lors de cette séance plénière. Il rappelle qu'il s'agit d'un dispositif « flash », limité à 18 mois, et visant à inciter l'acquisition de bâtiments anciens inoccupés depuis plusieurs années. Il précise qu'il s'agit d'une prise en charge partielle des frais de notaires, d'une aide à l'acquisition pour une résidence principale, avec l'objectif d'habiter le bien et de faire vivre les villages et les villes concernées, dont Limoges.

Il ajoute que les effets peuvent être multiples en permettant notamment de préserver le patrimoine bâti inoccupé tout en assurant sa mise aux normes énergétiques avec une performance minimum classée D.

M. LE PRÉSIDENT complète son propos en indiquant que l'arrivée de nouveaux foyers va dynamiser les territoires concernés et que cette mesure constitue un moyen efficace de lutter contre l'artificialisation des sols par l'occupation du bâti existant.

Il souligne le fait que cette approche positive et incitative se distingue des nombreuses contraintes habituellement imposées aux territoires ruraux, favorisant ainsi l'attraction de nouveaux habitants.

M. LE PRÉSIDENT cède ensuite la parole à Madame ALMOSTER-RODRIGUES.

Mme ALMOSTER-RODRIGUES, en sa qualité de maire de Rochechouart, remercie chaleureusement le Département pour la mise en place de ce dispositif, particulièrement dans un contexte financier difficile.

Elle explique que la commune de Rochechouart, bien qu'attractive, connaît une légère perte démographique. Elle s'est pleinement emparée de ce dispositif en décidant d'ajouter une bonification de 30 % du montant accordé par le Département.

Mme ALMOSTER-RODRIGUES exprime donc sa satisfaction et souhaite que tous les maires du département puissent s'approprier ce mécanisme.

M. LE PRÉSIDENT remercie Mme ALMOSTER-RODRIGUES et mentionne la diffusion de deux reportages sur des chaînes nationales sur ce dispositif concernant les communes de Le Dorat et de Rochechouart et impliquant des agents immobiliers.

Il cède la parole à Madame GENTIL.

Mme GENTIL soulève une question technique concernant le régime fiscal des Sociétés civiles immobilières (SCI) éligibles au dispositif. En effet, le critère d'éligibilité précise que la SCI doit être soumise à l'impôt sur le revenu, excluant de fait celles soumises à l'impôt sur les sociétés. Elle interroge sur la justification de cette restriction, soulignant la différence significative entre ces deux régimes fiscaux en termes d'imposition immédiate et future.

M. LE PRÉSIDENT se félicite que tous les intervenants s'accordent à parler positivement de cette action, bien que le nombre de dossiers qui seront effectivement traités reste incertain à ce stade. Il soutient que cette initiative permet de valoriser le territoire et le département. Il encourage par ailleurs les communes qui le souhaitent à compléter ce dispositif, comme l'a fait Rochechouart, dans l'intérêt de leur développement.

Il cède la parole à Madame MORIZIO.

Mme MORIZIO souligne l'accueil très positif de ce dispositif par les agents immobiliers. Elle explique que ces derniers se montrent particulièrement réceptifs et reconnaissants, car cette mesure les aide à promouvoir certains logements, ce qui favorise leur activité professionnelle.

Elle conclut en soulignant la triple dimension de ce dispositif, à la fois sociale, économique et également démographique.

M. LE PRÉSIDENT met ensuite aux voix la délibération et, constatant qu'elle ne recueille aucune opposition, ni abstention, déclare qu'elle est adoptée à l'unanimité.

*Mme MORIZIO quitte la séance à 12h52*

## **PROJET D'AMÉNAGEMENT EN LIEN AVEC LA STATION DU LAC DE SAINT-PARDOUX – COMMUNES DE RAZES ET SAINT-PARDOUX-LE-LAC**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame PAULET.

Mme PAULET remercie Monsieur le Président et donne lecture de la délibération.

M. LE PRÉSIDENT remercie Madame PAULET pour la présentation de la délibération et souligne la qualité des aménagements et projets en lien avec la station du lac de Saint-Pardoux.

Il note que la fréquentation du site est déjà très importante, favorisée de surcroît par une météo clémente. Il espère que ces aménagements seront bénéfiques pour tous.

Il donne ensuite la parole à Monsieur MIGUEL.

M. MIGUEL commence par évoquer la journée olympique qui s'est déroulée sur le site de Saint-Pardoux le dimanche précédent, avec la participation de nombreux comités départementaux sportifs. Il fait savoir que cette manifestation représentait un moment très important et festif.

L'attractivité sportive, culturelle et touristique du lac constitue un atout majeur pour le territoire et il se félicite que cette journée ait permis de promouvoir efficacement la politique départementale du sport, notamment le principe du « sport pour tous ». Il estime que ce concept favorise l'émancipation des plus jeunes, qui étaient nombreux à participer, et contribue à améliorer la santé mentale collective et individuelle. Il suggère ainsi, avec humour, aux personnes atteintes de troubles cognitifs de s'y rendre.

M. MIGUEL termine ironiquement en invitant Madame NÉGRIER à s'y rendre plus fréquemment afin de s'aérer par rapport au conseil municipal de Panazol.

M. LE PRÉSIDENT évoque sa présence sur le site le dimanche précédent et indique qu'il a pu noter la présence de très nombreux comités sportifs. Il ajoute que ces derniers lui ont exprimé leur satisfaction quant à l'opportunité de capter un nouveau public, composé de personnes venues initialement pour le lac, mais qui s'intéressent ensuite aux autres activités.

Il estime que le maintien de cette journée olympique apparaît donc comme une priorité, permettant de prolonger l'effet des Jeux olympiques 2024. Malgré le choix de ne pas accueillir la flamme olympique en raison de son coût, il soutient que ce dispositif offre l'avantage de faire participer la grande majorité des comités départementaux et de faire découvrir aux enfants des activités auxquelles ils n'auraient pas accès autrement.

Il cède ensuite la parole à Madame NÉGRIER.

Mme NÉGRIER ajoute que, parmi ces activités, figurait la pole dance, discipline très originale qui a attiré beaucoup de curieux venus essayer. Elle rassure donc ironiquement Monsieur MIGUEL sur le fait qu'elle s'y est effectivement rendue, dans la mesure où elle-même pratique des activités sportives.

M. LE PRÉSIDENT, qui précise s'être rendu à Saint-Pardoux à vélo depuis son domicile, cède ensuite la parole à Monsieur OSTROWSKI.

M. OSTROWSKI salue la présence de nombreux élus départementaux à cette manifestation. Il regrette de n'avoir pas pu s'y rendre, malgré son intérêt bien connu pour les bienfaits du sport, en raison d'impératifs familiaux qui l'ont éloigné à Lyon.

M. LE PRÉSIDENT reconnaît la multiplicité des raisons pouvant motiver une visite à Saint-Pardoux.

M. LE PRÉSIDENT met ensuite aux voix la délibération et, constatant qu'elle ne recueille aucune opposition, ni abstention, déclare qu'elle est adoptée à l'unanimité.

Il remercie les participants pour cette unanimité.

M. LE PRÉSIDENT fait enfin référence à une période antérieure où l'opposition avait voté contre la piscine de Saint-Pardoux. Il rappelle que ce fut le seul vote du budget qu'il obtint à l'unanimité, l'opposition ayant décidé de ne pas participer au vote concernant la piscine de Saint-Pardoux.

### **SÉCURISATION DU CARREFOUR RD46/RN21 SUR LA COMMUNE D'ISLE**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame YILDIRIM.

Mme YILDIRIM remercie Monsieur le président et donne lecture de la délibération.

À la suite de la présentation, M. LE PRÉSIDENT remercie Madame YILDIRIM et cède la parole à Monsieur BOST.

M. BOST exprime son étonnement concernant le calcul des 50 %. En effet, 46 000 euros ne représentent pas exactement la moitié de 110 000 euros. Il s'interroge sur la nature du montant indiqué, suggérant qu'il s'agit probablement du montant hors taxe. Une précision sur ce point lui semble nécessaire pour éviter toute confusion.

M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BOST et cède la parole à Monsieur BÉGOUT.

M. BÉGOUT remercie le Département pour sa participation financière à cet aménagement qui, selon lui, ne servira pas directement aux habitants d'Isle, mais plutôt à ceux de Bosmie-l'Aiguille, de Beynac ou de Nexon.

Il approuve la remarque de Monsieur BOST concernant la prise en charge éventuelle du montant TTC par le Département, précisant que cette option serait avantageuse, puisque le reste est financé sur le budget voirie de la commune d'Isle.

Malgré l'absence d'obligation d'intervention pour la commune d'Isle, celle-ci entretient de bonnes relations avec la commune de Bosmie-l'Aiguille et collabore régulièrement avec elle.

M. BÉGOUT forme donc l'espoir que ces feux seront respectés, ce qui n'est pas toujours le cas. Cet aménagement apportera certainement une amélioration significative aux heures de pointe, le matin comme le soir, car une remontée de file relativement importante s'observe également dans l'autre sens.

M. LE PRÉSIDENT précise que l'aménagement sera optimisé grâce à l'installation de feux intelligents. Il explique que ces dispositifs ne bloqueront pas les véhicules en l'absence de circulation et qu'ils ne s'activeront qu'en cas de trafic. Il assure que ce projet fera l'objet d'un suivi attentif.

Il cède ensuite la parole à Madame TUYÉRAS.

Mme TUYÉRAS apporte une précision technique pour répondre à l'interrogation de Monsieur BOST sur les montants. Elle indique que les subventions sont généralement attribuées sur les montants hors taxe des travaux, car les collectivités récupèrent une partie de la TVA. Cette pratique vise à éviter que l'État ne finance deux fois le même montant.

M. LE PRÉSIDENT met ensuite aux voix la délibération et, constatant qu'elle ne recueille aucune opposition, ni abstention, déclare qu'elle est adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIÈME COMMISSION**

### **SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Monsieur OSTROWSKI.

M. OSTROWSKI remercie Monsieur le Président et donne lecture de la délibération.

En l'absence de remarques, M. LE PRÉSIDENT procède au vote.

Constatant qu'elle ne recueille aucune opposition, ni abstention, M. LE PRÉSIDENT déclare la délibération adoptée à l'unanimité.

## **CINQUIÈME COMMISSION**

### **EFFET ET ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Madame GUILHAT-BARRET.

Mme GUILHAT-BARRET remercie Monsieur le Président et donne lecture de la délibération.

À la suite de la présentation, M. LE PRÉSIDENT remercie Madame GUILHAT-BARRET et cède la parole à Madame PLAZZI.

Mme PLAZZI remercie le Monsieur le Président et souhaite revenir sur des propos liminaires tenus le matin même concernant les EHPAD et rappeler l'action du Département dans ce domaine.

En effet, elle rapporte que lors des conseils d'administration des EHPAD, comme celui de Nexon auquel elle assistait récemment, le Directeur et le Président du CA de Nexon ont remercié le Département pour son investissement lors de l'agrandissement de l'établissement. Elle déclare que sans cette aide départementale pour financer une partie de l'investissement, les coûts pour les usagers auraient été beaucoup plus importants. Grâce à cette contribution départementale, elle se réjouit que l'EHPAD de Nexon n'ait pas à augmenter ses tarifs d'hébergement.

Elle estime qu'il est donc inexact d'affirmer que le Département de la Haute-Vienne ne fait rien pour les EHPAD. Le déficit existe, certes, mais elle constate qu'il est moins élevé en 2024 qu'en 2023. Elle souligne que les actions menées par le Département permettent d'éviter que de nombreuses personnes extérieures au territoire ne viennent dans les EHPAD de Haute-Vienne uniquement pour des raisons financières, comparativement aux établissements d'autres départements.

Mme PLAZZI estime donc que tous, quelle que soit leur appartenance politique, peuvent être fiers de l'action départementale dans ce domaine.

Concernant l'expérimentation évoquée précédemment, Mme PLAZZI s'interroge sur la pertinence de s'engager dans des expérimentations sans l'exacte connaissance des dépenses et recettes qui en découleront. Elle estime qu'une démarche scientifique exige de connaître précisément les potentiels résultats avant d'expérimenter.

Elle précise que les services du pôle Personnes âgées et personnes handicapées (PAPH) ont étudié le cahier des charges de cette expérimentation et ont proposé de ne pas y participer en raison de son manque de clarté, notamment sur le plan financier. Dans un tel contexte d'incertitude, elle explique qu'il est apparu plus prudent de s'abstenir et d'observer si cette expérimentation s'avérera positive ou négative pour le Département.

Par ailleurs, Mme PLAZZI précise que les Départements expérimentateurs devront payer l'APA en établissement pour les résidents haut-viennois présents dans leurs établissements. Habituellement, lorsqu'une personne âgée de Haute-Vienne réside dans un EHPAD d'un autre département, comme la Charente-Maritime par exemple, elle indique que c'est le Département de la Haute-Vienne qui finance cette aide. Dans le cadre de l'expérimentation, elle fait savoir que ce sont les Départements expérimentateurs qui prendront en charge ce financement pour leurs résidents et pour ceux venant d'autres départements, y compris de la Haute-Vienne.

Mme PLAZZI aborde ensuite la question du Service public départemental pour l'autonomie (SPDA). Elle déclare que le rapport présenté révèle une structure particulièrement complexe, impliquant un nombre très important de personnes concernées. Or, Mme PLAZZI considère que l'efficacité du travail ne réside pas dans des assemblées de 100 personnes, mais plutôt dans des comités restreints. Malgré ces préoccupations, elle reste néanmoins confiante, car le personnel et les personnes étudiant ce dossier sauront proposer des comités plus concentrés pour le SPDA, un dispositif conçu dans les sphères parisiennes.

Elle ajoute que la situation rappelle celle du Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), où plus de 90 personnes peuvent théoriquement assister aux séances plénières alors que, dans les faits, plus de 90 % ne se présentent pas. Elle craint donc que le SPDA ne devienne, à l'image du CDCA, une structure particulièrement complexe avec des comités qui se concerteront sans garantie de résultats concrets. Mme PLAZZI exprime ainsi ses doutes quant à l'efficacité réelle de ce nouveau dispositif.

M. LE PRÉSIDENT remercie Mme PLAZZI et cède la parole à Madame NÉGRIER.

Mme NÉGRIER remercie pour les informations communiquées tout en soulignant l'intérêt potentiel d'être promoteur et expérimentateur pour une collectivité.

En effet, comme dans le domaine scientifique, c'est grâce aux expérimentations que de nouveaux traitements peuvent voir le jour. Il convient donc de se lancer parfois dans de nouvelles initiatives.

Elle indique que, ne disposant pas des données et des analyses des services, il était difficile d'être correctement informé sur le sujet.

Mme NÉGRIER précise enfin que sa question portait sur les éléments qui ont pu freiner la collectivité dans cette expérimentation, tout en soulignant qu'être promoteur peut s'avérer bénéfique.

M. LE PRÉSIDENT remercie les intervenants pour leurs contributions. Concernant le SPDA, il partage l'analyse qu'il pourrait s'agir d'une nouvelle structure particulièrement complexe. Il indique avoir émis un avis négatif lors de sa représentation par Départements de France à la Commission d'évaluation des normes, où tous les décrets sont soumis.

Pour cause, au lieu de simplifier le système existant, il avait estimé que ce service ajoutait une couche supplémentaire. Il affirme que si cette nouvelle structure remplaçait l'existant, la proposition serait acceptable, mais comme l'a souligné Madame PLAZZI, elle vient s'ajouter avec une complexité accrue.

M. LE PRÉSIDENT met ensuite aux voix la délibération et, constatant qu'elle ne recueille aucune opposition, ni abstention, déclare qu'elle est adoptée à l'unanimité.

*Mme NÉGRIER quitte la séance à 13h26*

## **COMMISSION DE PROGRAMMATION**

### **PROGRAMMATION 2025 DES AIDES AUX COMMUNES ET À LEURS GROUPEMENTS : CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN (CDDM) ET CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE LIMOGES (CDD-VL)**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Monsieur JOUANNY.

M. JOUANNY remercie Monsieur le Président et donne lecture de la délibération.

A la suite de la présentation, M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur JOUANNY et ajoute que cette programmation démontre l'accompagnement offert par le Département à l'ensemble des communes, notamment Limoges et autres communes de l'agglomération ayant déposé certains projets.

Il cède ensuite la parole à Madame GENTIL.

Mme GENTIL s'adresse ironiquement à Monsieur DESTRUHAUT, en lui faisant remarquer qu'il peut ici constater que des activités et des travaux se déroulent effectivement à Limoges, contrairement à ce qu'il avait affirmé dans un discours antérieur où il prétendait qu'il ne s'y passait rien « à part un grand stade ».

M. LE PRÉSIDENT ajoute que l'intérêt principal, notamment pour le dispositif à l'acquisition immobilière présenté précédemment, réside dans la collaboration collective. En additionnant les différentes interventions, les projets peuvent voir le jour grâce à un financement facilité. Il précise néanmoins que ce principe s'accompagne de contreparties et de mises à disposition pour certaines pratiques, selon les règles d'accord établies entre les parties.

Après avoir remercié l'Assemblée départementale, M. LE PRÉSIDENT procède au vote de la délibération.

Constatant qu'elle ne recueille aucune opposition, ni abstention, M. LE PRÉSIDENT déclare qu'elle est adoptée à l'unanimité.

*Mme YILDIRIM quitte la séance à 13h34.*

## **COMMISSION DE SYNTHÈSE**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Monsieur BOISSERIE pour la présentation du rapport d'activité 2024 qui constitue une ressource précieuse pour toute personne souhaitant présenter le Département, car ce document détaille l'ensemble des actions en matière d'investissements, de fonctionnement, de réalisations et d'accompagnements.

M. BOISSERIE remercie Monsieur le Président et donne lecture du rapport.

A la suite de la présentation, M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur BOISSERIE et procède au vote.

*Le Conseil départemental prend acte du rapport d'activité 2024.*

## **MARCHÉS PUBLICS CONCLUS PAR LE DÉPARTEMENT**

M. LE PRÉSIDENT indique qu'il lui incombe maintenant de présenter l'ensemble des marchés publics conclus par le Département entre le 1<sup>er</sup> février 2025 et le 31 mars 2025. Il sollicite la confiance de l'Assemblée départementale et demande à ses membres

de prendre acte de l'effectivité de la présentation des marchés publics conclus durant cette période.

*Le Conseil départemental prend acte des marchés publics conclus par le Département entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars.*

### **MISE À DISPOSITION DE SALLES PAR LE DÉPARTEMENT**

M. LE PRÉSIDENT cède la parole à Monsieur ALLARD pour la présentation de la dernière délibération à l'ordre du jour de la séance.

M. ALLARD remercie Monsieur le Président et donne lecture du rapport.

A la suite de la présentation, M. LE PRÉSIDENT remercie Monsieur ALLARD et ajoute que ces salles, largement utilisées et appréciées, représentent une véritable opportunité pour les associations et compagnies de la Haute-Vienne. Il souligne que leur capacité d'environ 200 spectateurs correspond parfaitement à l'affluence habituelle des spectacles proposés par les compagnies locales.

*Le Conseil départemental prend acte de la délibération à l'unanimité.*

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la prochaine Commission permanente se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 9 h 30 à la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne (BDHV). Il précise que les autres élus sont conviés à 11 h 30, le même jour, aux abords de CHEOPS 87.

M. Le PRÉSIDENT remercie l'ensemble de l'Assemblée et lève la séance.

*La séance est levée à 13 h 46.*

\*\*\*

# INDEX DES NOMS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX CITES DANS LE PRESENT PROCES VERBAL DE SEANCE

|                       |                                                                                                                                                             |                              |                                                           |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| M. ALLARD .....       | 2, 49                                                                                                                                                       | M. PIRONNEAU .....           | 2                                                         |
| M. AUZEMERY .....     | 2                                                                                                                                                           | M. RAYMONDAUD .....          | 2                                                         |
| M. BARRY .....        | 2                                                                                                                                                           | M. VEYRIRAS .....            | 2                                                         |
| M. BEGOUT .....       | 2, 44, 45                                                                                                                                                   | Mme ACHARD .....             | 2                                                         |
| M. BOISSERIE .....    | 2, 49                                                                                                                                                       | Mme ALMOSTER-RODRIGUES ..... | 2, 41, 42                                                 |
| M. BOST .....         | 2, 30, 31, 44, 45                                                                                                                                           | Mme AUPETIT-BERTHELEMOT ..   | 2, 3, 6, 7, 38                                            |
| M. BUSSIERE .....     | 2, 29                                                                                                                                                       | Mme BOURDEAU .....           | 2, 3, 4, 41                                               |
| M. CUBERTAFOND .....  | 2                                                                                                                                                           | Mme DEBOURG .....            | 2                                                         |
| M. DESTRUHAUT .....   | 2, 3, 4, 25, 29, 48                                                                                                                                         | Mme GENTIL .....             | 2, 7, 8, 9, 17, 20, 24, 30, 31,<br>34, 35, 36, 37, 42, 48 |
| M. ESCURE .....       | 2                                                                                                                                                           | Mme GUILHAT-BARRET .....     | 2, 46                                                     |
| M. GERAUDIE .....     | 2, 9, 10, 29, 33, 34, 36, 38, 39                                                                                                                            | Mme LALOGUE .....            | 2                                                         |
| M. JOUANNY .....      | 2, 48                                                                                                                                                       | Mme LARDY .....              | 2, 39, 40, 41                                             |
| M. LARCHER .....      | 2, 27                                                                                                                                                       | Mme LHOMME-LEOMENT .....     | 2, 3                                                      |
| M. LE PRESIDENT ..... | 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11,<br>17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 28, 29, 30, 31,<br>33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43,<br>44, 45, 46, 47, 48, 49, 50 | Mme MANUS .....              | 2, 4                                                      |
| M. LEBLOIS .....      | 2                                                                                                                                                           | Mme MARCOUX-LESTIEUX .....   | 2                                                         |
| M. MALET .....        | 2                                                                                                                                                           | Mme MORIZIO .....            | 2, 7, 8, 36, 42                                           |
| M. MIGUEL .....       | 2, 29, 30, 31, 34, 36, 43                                                                                                                                   | Mme NEGRIER .....            | 2, 36, 43, 47, 48                                         |
| M. NOUHAUD .....      | 2                                                                                                                                                           | Mme PAULET ...               | 2, 21, 24, 25, 36, 37, 42, 43                             |
| M. OSTROWSKI .....    | 2, 43, 45                                                                                                                                                   | Mme PLAZZI .....             | 2, 46, 47                                                 |
|                       |                                                                                                                                                             | Mme SELLES .....             | 2                                                         |
|                       |                                                                                                                                                             | Mme TLEMSANI .....           | 2, 28                                                     |
|                       |                                                                                                                                                             | Mme TUYERAS .....            | 2, 8, 29, 31, 45                                          |
|                       |                                                                                                                                                             | Mme YILDIRIM ..              | 2, 29, 31, 32, 33, 34, 44, 48                             |

*Procès-verbal adopté lors de la séance plénière du 16 octobre 2025*

Le Président du Conseil  
départemental,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by 'C. Leblois'.

Jean-Claude LEBLOIS

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'A' followed by 'Selles'.

Amandine SELLES